



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9389^e séance

Vendredi 28 juillet 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kariuki	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Brésil	M. Moretti
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Jaraud-Darnault
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; le général de corps d'armée Mohan Subramanian, commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; le général de corps d'armée Otávio Rodrigues de Miranda Filho, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; et le général de division Aroldo Lázaro Sáenz, commandant de la force et Chef de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La présente séance se veut aussi interactive que possible, c'est pourquoi nous attendons avec intérêt que les membres du Conseil posent des questions aux commandants de force. Bien entendu, pour que nous puissions tenir une séance interactive, j'encourage les membres à poser des questions concises et précises. Il est inutile de répéter une question qu'un autre membre a déjà posée. Je prie également les membres de garder à l'esprit qu'une autre séance est prévue immédiatement après celle-ci.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion de la Conférence annuelle des chefs des composantes militaires des Nations Unies, qui se tient ici à New York. Je serai bref, car l'objectif de la présente séance est de permettre aux membres du Conseil d'entendre les commandants de force. Je remercie la présidence britannique du Conseil d'avoir organisé cette discussion interactive. Elle portera sur le rôle des composantes militaires dans la protection des civils pendant les opérations de maintien de la paix, en s'appuyant sur le récent débat public tenu par le Conseil sur la protection des civils en période de conflit armé à l'occasion de la Semaine de la protection des civils (voir S/PV.9327).

Cette réunion annuelle des commandants de force des opérations de maintien de la paix est un événement très important. Elle leur offre la possibilité d'échanger de manière approfondie avec différents acteurs travaillant au Siège de l'ONU, en vue d'améliorer continuellement les résultats des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Les commandants de force ont discuté cette semaine de toute une série de sujets, allant de la mise en œuvre des mandats des missions à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix, en passant par des réflexions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le recours à la technologie pour lutter contre les nouvelles menaces, la coopération avec les pays hôtes, l'importance de la communication stratégique, la poursuite des efforts de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les initiatives prises pour réduire l'empreinte écologique, pour n'en citer que quelques-uns. Ils ont également eu la possibilité de se tenir informés des principales discussions et attentes relatives au maintien de la paix au Conseil, ainsi qu'au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à la Cinquième Commission et dans d'autres organes. En fin de compte, les efforts que nous déployons collectivement pour renforcer les effets du maintien de la paix sur le terrain dans le cadre de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus sont plus importants que jamais.

Le thème choisi par le Conseil de sécurité pour la discussion d'aujourd'hui, à savoir le rôle des composantes militaires dans la protection des civils au moyen de la prévention et de la riposte, est au cœur des opérations de paix, et j'espère que la présente séance sera très instructive et bénéfique pour chacun d'entre nous. Les membres entendront dans un instant les exposés du commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le général Mohan Subramanian, du commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le général Otávio Rodrigues de Miranda Filho, et du commandant de la force et Chef de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, le général Aroldo Lázaro Sáenz. Je suis certain que leur expérience et leurs connaissances seront très utiles aux travaux du Conseil.

Enfin à cette occasion, je voudrais saluer, à travers les chefs des composantes militaires ici présents, le travail accompli chaque jour par tous les soldats, femmes et hommes, qui sont déployés dans des opérations de paix des Nations Unies, dans des contextes très divers, au service de la paix. Je voudrais tout particulièrement saluer les soldats de la paix déployés à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation

au Mali, qui entame son retrait dans des conditions qui restent difficiles, notamment sur le plan de la sécurité. Je remercie les 125 États Membres qui fournissent du personnel en tenue aux opérations de paix des Nations Unies. Je veux aussi rendre hommage aux femmes et aux hommes qui sont tombés au champ d'honneur alors qu'ils servaient l'ONU. Leur sacrifice ne sera jamais oublié. Il reste notre moteur et notre source d'inspiration dans la poursuite de notre action en faveur de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Subramanian.

Le général Subramanian (*parle en anglais*) : Je souhaite à tous et à toutes une très bonne matinée. Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité les vues de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), en particulier sur la manière dont la force mène ses opérations de protection des civils.

Sans préjudice du fait que la responsabilité de la protection des citoyens incombe au premier chef au Gouvernement sud-soudanais, la protection des civils demeure la priorité absolue de la MINUSS dans l'exécution de son mandat. Dans le cadre de la stratégie intégrée de la MINUSS, la force conduit ses opérations de protection des civils en étroite collaboration avec le personnel de police et les sections organiques de la Mission, et en partenariat avec les partenaires internationaux, les acteurs humanitaires, l'équipe de pays des Nations Unies, les communautés que nous servons et le Gouvernement hôte, ainsi que son armée et ses forces de police.

Je rendrai compte au Conseil de certains aspects pratiques des opérations de protection des civils menées par la force de la MINUSS. Il s'agit notamment de la collaboration avec les autorités sud-soudanaises, y compris le commandement des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, au niveau national et local, qui a pour but de les encourager à prendre des mesures préventives pour empêcher les conflits. Il s'agit également du déploiement planifié de contingents dans certaines zones, identifiées comme sujettes aux conflits, du déploiement dynamique de bases d'opérations temporaires et de patrouilles de courte ou longue durée dans les endroits où l'alerte rapide est utilisée pour les conflits imminents. Il s'agit par ailleurs du déploiement d'équipes des forces d'intervention rapide pour défendre des camps de protection des civils, des camps de personnes déplacées et d'autres sites

faisant l'objet d'une attention particulière dans le pays. Il s'agit enfin de patrouilles actives dans notre zone de responsabilité pour afficher notre présence, inspirer la confiance et créer et favoriser un sentiment de sécurité au sein de la population.

Quand nous n'avons pas l'alerte rapide voulue et que des accrochages ont lieu, nous réagissons par des patrouilles robustes et une réaction ferme à ces conflits et affrontements qui se produisent, en adoptant l'une ou l'autre ou la totalité des options que je vais maintenant exposer, en fonction de la situation et des moyens disponibles. Cela peut consister à se déployer sur le lieu du conflit ou à proximité, à s'interposer ou intervenir entre les factions armées qui s'opposent, à les isoler et à contenir le conflit, à se déployer pour protéger les civils, qui peuvent être en train de fuir en grand nombre la zone de conflit, et les orienter vers la base de la MINUSS la plus proche, où nous pouvons mieux les protéger et mettre en place une aide humanitaire, ou à déterminer le prochain objectif immédiat des assaillants et à nous y déployer afin d'empêcher une escalade du conflit.

Bien souvent, le dilemme pour les commandants sur le terrain consiste à décider s'il faut adopter certains des options, toutes ou peut-être une seule, en fonction de la situation et des moyens disponibles. Nous formons constamment nos commandants de terrain à prendre ces décisions le plus judicieusement possible en ayant à l'esprit le principe fondamental qui consiste à retenir l'option qui permet de protéger le plus grand nombre de civils. Nous veillons à ce que le haut commandement effectue des visites avant et durant le conflit afin d'apprécier la situation au plus juste, de rehausser le moral des soldats, d'inspirer la confiance, de dialoguer avec les dirigeants locaux pour éviter une escalade du conflit et de favoriser des actions dynamiques et préventives. Par ailleurs, nous nous efforçons continuellement d'adapter l'état d'esprit de tous nos soldats à la nature de notre mandat.

La prévention des conflits est clairement le meilleur moyen d'assurer la protection des civils. Toutefois, l'efficacité de nos méthodes de prévention des conflits est très difficile à évaluer. Il s'agit d'un aspect intangible et dur à mesurer ou percevoir. Néanmoins, c'est précisément cette efficacité que nous cherchons constamment à renforcer. Dès lors, nous évaluons en permanence nos actions avant et durant les conflits et recevons également des orientations du Siècle de l'ONU pour faciliter l'ajustement de nos efforts de protection des civils.

Nous attachons une importance considérable à la nécessité de protéger le plus grand nombre de civils. Par

exemple, pendant le conflit qui a fait rage de septembre à novembre 2022 dans l'État du Haut-Nil, nous avons pris l'option de protéger le village de Kodok, dont nous pensions qu'il était le prochain objectif logique des assaillants et où le plus grand nombre de civils se rassembleraient. Nous avons renforcé la protection de ce site. Nous avons guidé les civils qui fuyaient la zone de conflit à proximité, nous les avons fait se regrouper à Kodok et nous les avons protégés. Je crois que nous avons ainsi empêché l'attaque et protégé la vie de plus de 18 200 déplacés qui s'étaient rassemblés près de notre base.

Dans le cas de la zone administrative du Grand Pibor, où un conflit a éclaté en décembre 2022, nous avons pris l'option de protéger les civils fuyant la zone et de les mettre en sûreté dans la base de la MINUSS la plus proche, qui se trouvait à Pibor. Nous avons renforcé cette base et assuré la protection, une fois encore, d'environ 18 000 civils.

Dans le cas des affrontements qui ont eu lieu au mois de juin, donc très récemment, dans le camp de protection des civils de Malakal, notre action a consisté à séparer les communautés qui s'opposaient. Notre équipe des forces d'intervention rapide s'est interposée entre les deux communautés belligérantes, contenant ainsi le conflit et limitant les pertes. Comme je l'ai dit, ce genre d'option pour la protection des civils est choisie en fonction de celle qui nous permet de protéger le plus grand nombre de civils.

L'amélioration de la liberté de circulation est une priorité constante pour la MINUSS, afin que nous soyons en mesure de remédier de façon dynamique aux problèmes de protection des civils. À cet égard, nous avons mis en place des mécanismes au niveau national et local afin de garantir notre liberté d'aller et venir sur terre, par les cours d'eau et par voie aérienne. Nous contactons systématiquement les autorités sud-soudanaises à chaque refus d'accès auquel nous nous heurtons.

Ce n'est pas nécessairement par le seul moyen des armes et de la force militaire que nous assurons la protection physique des civils au Soudan du Sud. Ainsi, par exemple, dans l'État de l'Unité, les pouvoirs publics ont dû faire face à des inondations majeures, comme le pays n'en avait plus connues depuis six décennies. Plus de 177 000 déplacés avaient convergé vers la ville de Bentiu, capitale de l'État en question. Afin de protéger les civils, nous y avons donc bâti un système de digues de 25 kilomètres de long par environ deux à trois mètres de large, que nous surveillons sans interruption, empêchant ainsi qu'une inondation accidentelle ne fasse des morts.

Les 8 et 9 octobre 2022, l'une de nos patrouilles a découvert une brèche de 21 mètres par neuf, d'où l'eau se déversait dans le camp de déplacés à toute force, au point qu'il était impossible de l'atteindre avec le matériel lourd du génie. Néanmoins, tout le personnel de la MINUSS qui se trouvait sur place, militaires et civils confondus, aidé par la population, a formé une chaîne humaine pour arriver à la brèche, la comblant au moyen de sacs de sable, initiative dont j'estime qu'elle a sauvé au moins 40 000 déplacés infirmes, âgés ou à mobilité réduite du camp.

Ces quelques aspects abordés, je tiens pour finir à assurer au Conseil de sécurité que la MINUSS s'emploie avec le plus grand sérieux et en toute sincérité à s'acquitter de son mandat. Elle s'attache également avec honnêteté à corriger les erreurs qu'elle peut commettre dans chaque opération et à toujours améliorer ses interventions, conformément aux orientations générales du Siège de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Subramanian.

Je donne maintenant la parole au général Rodrigues de Miranda Filho.

Le général Rodrigues de Miranda Filho (*parle en anglais*) : En tant que commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), j'ai l'honneur de rendre compte au Conseil de certains aspects de la protection des civils dans notre zone de responsabilité. Les tendances actuelles et en constante évolution concernant les menaces contre les civils sont nombreuses dans le contexte de la MONUSCO, et je tiens à en mettre certaines en évidence et à les aborder avec les membres.

Au niveau de l'État, notre principale inquiétude tient à la faiblesse de ce dernier et à celle des acteurs de la sécurité et du système judiciaire. Le niveau d'impunité reste élevé. De manière générale, nous sommes préoccupés par le nombre de groupes armés illégaux présents dans la zone de responsabilité, par la manière dont les civils sont délibérément pris pour cible pour des motifs ethniques et par les actions opportunistes comme les enlèvements auxquels se livrent les Forces démocratiques alliées au sein de la communauté la plus faible, de même que par le grand nombre de déplacés qui sont vulnérables lorsqu'ils se trouvent dans les camps qui leur sont réservés, par les attaques contre ces camps, par les rivalités intercommunautaires qui alimentent un cycle de représailles violentes, notamment entre la Coopérative pour le développement du Congo contre le groupe Zaïre, par

l'exploitation des civils à des fins de rétribution financière ou de main-d'œuvre et la violence sexuelle et fondée sur le genre, et par la façon dont la population est manipulée via le secteur de l'information.

Pour prévenir et combattre les menaces de violence physique contre les civils, nous nous appuyons sur les trois temps de la protection des civils.

S'agissant du premier temps, qui consiste dans la prise de contact et le dialogue, la création et la mise à disposition d'un espace physique sûr signifie qu'il y a possibilité de dialogue au niveau local dans des climats très instables. Nous plaidons aussi pour la protection des civils auprès des acteurs politiques au niveau national et provincial. La présence permet la prévention. On peut dire que la présence est pour les soldats de la paix le moyen le plus important d'empêcher la violence. Elle inclut entre autres la mise en place de zones de sécurité et/ou de zones tampons.

Les opérations-cadres permettent de prévenir et de décourager les menaces à proximité des populations vulnérables et d'y répondre. Les opérations d'intervention permettent aux forces armées de prévenir ou de neutraliser les menaces émergentes. Les opérations offensives ciblées visent à perturber les activités des groupes armés et à les isoler de la population civile. Les opérations conjointes, dans la mesure du possible, garantissent une présence de sécurité locale pour toutes les activités. Les capacités facilitatrices changent la donne. Par exemple, il est essentiel de pouvoir déployer des moyens aériens. Réagir rapidement est un élément essentiel de tout mécanisme efficace d'alerte rapide et d'intervention.

Un environnement opérationnel complexe et dynamique, comprenant de nouvelles menaces telles que la mésinformation et la désinformation, a une incidence négative sur les efforts déployés par la MONUSCO pour prévenir les menaces contre les civils et y répondre.

La liberté de circulation a été compromise en raison d'attaques de patrouilles et de jets de pierres. À cela s'ajoutent le manque d'accès et les attaques contre les acteurs humanitaires. La manipulation de l'information à l'aide d'outils numériques érodent le soutien de la population, ce qui rend l'exécution de nos patrouilles pour la protection des civils beaucoup plus difficile. La principale question qui se pose est de savoir comment nous pouvons faire en sorte que les soldats de la paix soient correctement formés et équipés pour surmonter de telles difficultés.

Premièrement, nous devons comprendre que nous allons opérer dans un environnement hostile, dans lequel

il existe un risque élevé d'affrontements armés. Gardant à l'esprit cette réalité, nous devons tenir compte de quelques points importants.

Les contingents fournis par les pays doivent avoir une posture offensive. La priorité est de protéger les civils et non de se protéger. L'une des principales raisons pour lesquelles la MONUSCO a perdu la confiance de la population est précisément parce que certains de nos contingents n'étaient pas suffisamment dynamiques et efficaces. Ils ont mené de nombreuses opérations de protection des civils, mais au mauvais endroit ou au mauvais moment, afin d'éviter tout contact avec les groupes armés illégaux. Ils pensaient pouvoir gagner les cœurs et les esprits de la population en s'investissant dans des activités de coopération civilo-militaire. Mais en fait, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans une mission de maintien de la paix, le meilleur et seul moyen d'obtenir ce résultat tout en protégeant la mission est d'être dynamique et efficace en matière de protection des civils et de montrer clairement que la mission est réellement déterminée à les protéger.

De plus, le matériel et les armes doivent être modernes et en adéquation avec les besoins sur le terrain. Lors de ma visite dans les 33 bases de ma zone d'opérations, je me suis rendu compte que certains contingents fournis par les pays n'étaient pas bien équipés pour ce type d'opération de maintien de la paix : certaines armes étaient anciennes, certains équipements n'étaient pas adaptés au contexte opérationnel et certaines munitions étaient même inutilisables. Face à un groupe armé illégal comme le Mouvement du 23 mars, qui constitue presque une armée régulière, il faut avoir des armes et du matériel de pointe pour être efficace et garantir, dans le même temps, une sécurité accrue et une meilleure protection de ses soldats.

La formation militaire doit mettre l'accent sur les opérations offensives. Il faut préparer le mental des soldats le plus tôt possible, même au cours de la formation verte et bleue, préalable au déploiement. Les militaires doivent savoir qu'ils se rendent dans un environnement de guerre.

Les bases doivent être préparées à faire face à des attaques de groupes armés. Le rapport du général Carlos Alberto dos Santos Cruz intitulé *Improving Security of United Nations Peacekeepers* (Améliorer la sécurité des forces de maintien de la paix des Nations Unies) doit impérativement être mis en œuvre. Nous ne pouvons pas accepter de perdre des Casques bleus parce que nous, Membres de l'ONU, ne renforçons pas les défenses de nos bases sur le terrain.

Le personnel militaire doit être professionnel, et de préférence avoir de l'expérience. Les pays fournisseurs de contingents doivent éviter de déployer des soldats nouvellement recrutés. La confiance en soi vient avec l'expérience. Dans le cadre d'une mission relevant du Chapitre VII, la posture et la confiance en soi des soldats influent considérablement sur le résultat de la mise en œuvre du mandat.

Pour ce qui est des langues, des cours de langue doivent être dispensés avant le déploiement, dans la mesure du possible, aux membres des contingents qui ne parlent pas la langue de la mission ou du pays.

Il faut mettre l'accent sur la collaboration entre les composantes militaire, civile et de police.

Les qualités de leader des commandants constituent le dernier aspect, mais le plus important, des opérations de maintien de la paix relevant du Chapitre VII. Un commandant faible peut compromettre tout un contingent.

Entre autres rôles qu'une force joue dans la mise en œuvre d'une approche intégrée, coordonnée et globale du mandat de protection des civils, il y a l'intégration des piliers civils dans toutes les activités de la force, la hiérarchisation des menaces relatives à la protection des civils, la formation, la coordination et l'appui aux forces de sécurité locales, ainsi que la collaboration et la planification avec les forces de sécurité régionales.

Les États Membres peuvent contribuer au renforcement de la protection des civils dans ce contexte difficile en veillant à ce que les missions disposent du matériel militaire dont elles ont besoin, en exigeant l'attitude requise et la posture ferme des contingents fournis par les pays lors de l'instruction et de l'entraînement préalables au déploiement, et en mobilisant les fonds pour aider les missions à améliorer les données et l'utilisation de la technologie. Le slogan « facilité par les technologies et basé sur les données » est un élément clef de la nouvelle politique de l'ONU en matière de protection des civils.

Par ailleurs, les États Membres peuvent exiger que davantage de femmes occupent des postes importants dans les missions de maintien de la paix, tant dans les contingents fournis par les pays que dans les quartiers généraux des forces. Il est essentiel d'augmenter le nombre de femmes soldats et officiers dans les bases, car les civiles sont plus enclines à discuter avec des soldates de la paix sur les questions relatives à la protection des civils. Il importe également d'investir dans des unités de protection des civils au sein des missions. Ces unités peuvent être un véritable atout pour une mission si elles

sont dotées d'un personnel adapté et en nombre suffisant pour déployer un agent dans chaque bureau local. En outre, nous devons promouvoir l'application du principe de responsabilité en cas d'inaction face à des menaces contre les civils.

Enfin, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de m'avoir permis, en tant que commandant de la force de la MONUSCO, de partager mes principales préoccupations concernant la mise en œuvre du mandat de protection des civils.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Rodrigues de Miranda Filho de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Aroldo Lázaro Sáenz.

Le général Lázaro Sáenz (*parle en anglais*) : C'est un honneur d'informer le Conseil de sécurité sur la question de la protection des civils. Il s'agit d'un des domaines clefs de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et d'un des mandats les plus importants des opérations de paix de l'ONU.

Tout d'abord, c'est avec une grande tristesse que je présente mes condoléances au Gouvernement ghanéen suite au décès d'un de ses soldats de la paix survenu aujourd'hui dans un tragique accident de la route.

La guerre de 2006 entre Israël et le Hezbollah a eu des effets dévastateurs sur les civils des deux côtés. Au lendemain du conflit, avec un nouveau mandat et des ressources supplémentaires, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est devenue l'une des six missions de maintien de la paix des Nations Unies actuellement dotées d'un mandat de protection des civils.

La résolution 1701 (2006) d'août 2006 autorise la FINUL à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils exposés à une menace imminente de violences physiques dans les secteurs où ses forces sont déployées, et quand elle le juge dans les limites de ses capacités, et sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement libanais.

La FINUL est une opération de maintien de la paix classique, qui opère dans le cadre d'un mandat relevant du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Ce type de structure, conjugué au contexte opérationnel, est ce qui fait la différence entre la mise en œuvre d'un mandat de protection des civils et les grandes missions multidimensionnelles de maintien de la paix.

Actuellement, il n'y a pas de menace claire et imminente de violence physique contre des civils dans la

zone d'opérations de la FINUL. Consciente de l'existence d'une menace latente, la FINUL focalise ses efforts de protection des civils sur la prévention et la consolidation des normes. La prévention est au centre des activités de la FINUL et est réalisée grâce à un déploiement robuste dans la zone d'opérations, à l'appréciation de la situation, ainsi qu'au dialogue et à la collaboration avec les parties au conflit. À cet égard, la FINUL a mis en place un forum tripartite qui constitue un outil essentiel de renforcement de la confiance et de gestion des conflits. Ce forum, dont j'assume personnellement la présidence, est le seul mécanisme qui réunit au sein d'une même salle les forces libanaises et israéliennes afin d'aborder les préoccupations en matière de sécurité. Le forum tripartite est la pierre angulaire des mécanismes de coordination et de liaison de la Mission, qui ont démontré à maintes reprises leur utilité en tant que plateforme indispensable à la désescalade du conflit, à l'instauration d'un climat de confiance et à la prévention des conflits entre des parties qui demeurent techniquement en guerre.

La confiance dont jouissent ces mécanismes a notamment été démontrée à la suite de tirs de roquettes ayant franchi la Ligne bleue le 6 avril, suivis de frappes aériennes israéliennes le lendemain. Les parties ont pu se transmettre des messages par mon intermédiaire afin de désamorcer le conflit, d'éviter les malentendus et de faciliter le déplacement, en toute sécurité, de l'Armée libanaise et de la FINUL vers les sites de lancement en vue d'empêcher tout nouveau tir de roquettes.

Chaque jour, le service de liaison de la FINUL déploie des équipes d'observateurs non armés au nord et au sud de la Ligne bleue. Elles maintiennent un contact régulier avec les Forces de défense israéliennes et l'Armée libanaise sur le terrain lorsque les parties mènent des activités de routine le long de la Ligne bleue, et constituent un canal de communication vital en période de tension. Cela permet d'éviter les malentendus et les erreurs d'appréciation.

La FINUL, comme d'autres missions, est depuis peu confrontée à une augmentation sans précédent des campagnes de mésinformation et de désinformation. Celles-ci sont susceptibles non seulement d'engendrer des tensions, mais aussi de nuire à l'image et à l'efficacité de la Mission, en contribuant notamment à ce que la communauté locale accepte de moins en moins sa présence, condition pourtant indispensable pour garantir la sécurité des soldats de la paix de la FINUL, ainsi que l'accès et la liberté de circulation dans l'ensemble de notre zone d'opérations.

En ce qui concerne la fourniture d'une protection physique des civils, la FINUL est déployée de façon à assurer une présence forte et visible. Ce déploiement comprend plus de 450 activités opérationnelles quotidiennes, menées à la fois de manière indépendante et en étroite coordination avec l'Armée libanaise, dans l'ensemble de la zone d'opérations. La FINUL aide également l'Armée libanaise à maintenir la zone d'opérations exempte de tous personnels armés, biens et armes non autorisés, dans le cadre d'opérations coordonnées. Cependant, la FINUL a des difficultés à accéder à tous les sites d'intérêt, y compris les champs de tir non autorisés. L'ensemble du personnel de la FINUL, tant en tenue qu'en civil, contribue à la mise en place d'un environnement protecteur dans le sud du Liban et, par l'intermédiaire des affaires civiles et des activités de coopération civilo-militaire, à l'édification de communautés résilientes.

Notre mandat de protection des civils fait également fond sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les femmes et les jeunes sont des partenaires incontournables dans tous les volets de la politique de protection des civils, même s'il n'est pas toujours possible d'assurer leur participation aussi facilement que nous le souhaiterions. De son côté, la FINUL veille à la pleine participation de soldates de la paix à ses activités opérationnelles. Les femmes jouent un rôle primordial dans l'amélioration de tous les aspects de nos opérations et la facilitation de l'accès aux communautés locales afin de les sensibiliser aux questions spécifiques touchant à la protection des civils. Les soldates de la paix servent également de modèles dans les efforts déployés par la FINUL pour aider le Liban à mettre en œuvre son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je tiens à souligner l'importance d'une approche appliquée à l'échelle de la mission pour garantir la coordination, la cohésion et l'efficacité des efforts en matière de protection des civils. Mais je tiens aussi à être clair, car il est essentiel de gérer les attentes : le type de conflit qui risque de se raviver entre le Liban et Israël ferait probablement de nombreuses victimes parmi la population civile et ce, malgré l'état de préparation de la Mission et les efforts qu'elle déploie. Il est d'autant plus important d'investir au maximum dans la prévention, qui constitue la meilleure stratégie possible en matière de protection des civils, et de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Comme le savent les membres du Conseil, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a pour principale responsabilité d'aider les parties à parvenir à un cessez-le-feu permanent. C'est la

meilleure façon de garantir la protection des civils dans les deux pays. Pour ce faire, le soutien des membres du Conseil, à titre collectif et individuel, restera pour nous un élément primordial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Lázaro Sáenz de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, ainsi que les commandants de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de leurs exposés et du travail exceptionnel qu'ils accomplissent, dans des conditions difficiles, au service de la paix. Nous remercions également le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance annuelle sur le maintien de la paix à l'appui d'un aspect important des mandats relatifs à la protection des civils, ainsi que sur le rôle des composantes militaires dans la prévention des menaces de violence physique et la réponse à ces menaces.

Le maintien de la paix, au service duquel l'ONU a déployé plus d'un million d'hommes et de femmes, originaires de 125 pays, dans le cadre de quelque 72 opérations depuis 1948, est demeuré un outil privilégié pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales au cours des 75 dernières années.

Le Ghana, l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, a déployé plus de 80 000 militaires et policiers depuis sa participation, en 1960, à l'Opération des Nations Unies au Congo. Aujourd'hui, avec environ 2 760 soldats déployés dans neuf des 12 opérations de maintien de la paix en cours, nous pouvons témoigner du rôle déterminant que les Casques bleus continuent de jouer dans la protection des civils dans les situations de conflit.

Dans ce contexte, et compte tenu du fait que six des 12 missions de maintien de la paix sont investies d'un mandat de protection des civils, le Ghana a fait de cette question l'un des cinq thèmes prioritaires de la prochaine réunion ministérielle sur le maintien de la paix, qui aura lieu à Accra. Nous attendons avec intérêt les discussions qui se tiendront et les engagements qui seront pris sur les moyens de renforcer notre ambition collective de prévenir

les menaces qui pèsent sur les civils dans les zones de mission et de mieux y faire face.

Afin de répondre à la demande de la présidence de faire des déclarations courtes et interactives, mes observations porteront essentiellement sur les trois questions clefs abordées dans la note de cadrage.

Premièrement, en ce qui concerne les menaces actuelles et émergentes qui pèsent sur les civils dans le contexte du maintien de la paix, nous constatons que les populations civiles continuent d'être la cible d'actes destinés à semer la peur et à exercer un contrôle nominal, à savoir, entre autres menaces, l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés contre des civils et des soldats de la paix, la poursuite de campagnes de désinformation visant à amener les populations à se déplacer dans les zones concernées en amont des attaques et le recours à la terreur, par certains groupes, comme tactique pour dissuader les populations locales de coopérer avec les autorités nationales dans leur action en faveur de la paix. Nous aimerions que les commandants de force nous donnent des exemples précis de cas où les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ont été intégrées à d'autres outils de communication technologiques et stratégiques afin de mobiliser les populations locales pour les aider à prévenir les attaques de terroristes et de groupes armés, au regard des préoccupations suscitées par la limitation des ressources et la surcharge des mandats dans des environnements complexes.

Deuxièmement, le mandat de protection des civils, qui est passé au fil des ans d'un élément mineur à un volet majeur, reste important pour le succès de toute mission. L'on ne saurait trop insister sur le rôle clef que joue la composante militaire dans la protection des civils, mais son intégration avec d'autres composantes est également fondamentale. À cet égard, nous voulons mieux comprendre dans quelle mesure l'application d'une approche à l'échelle de la mission s'est révélée efficace dans la mise en œuvre des trois volets de la protection, à savoir la protection physique, le dialogue et la concertation, ainsi que la mise en place d'un environnement protecteur, en particulier dans le contexte de la MONUSCO. Par ailleurs, lorsque la prévention et l'intervention échouent et que les civils sont victimes d'attaques et d'exactions de la part de groupes armés, comment les missions parviennent-elles à regagner la confiance des populations locales et des gouvernements hôtes ?

Enfin, conscients de la complexité du paysage actuel du maintien de la paix et des effets préjudiciables des campagnes de désinformation malveillantes, nous

voudrions connaître l'avis des intervenants quant à la mesure dans laquelle la mise en œuvre d'une communication stratégique, caractérisée par une présence bien visible et des échanges avec les communautés locales, contribue à prévenir efficacement la violence physique contre les populations civiles.

Pour terminer, nous estimons qu'une démonstration de force justifiable contribue grandement à dissuader les éléments armés et autres de porter atteinte aux civils. Nous encourageons le déploiement de tous les moyens militaires pertinents, y compris le peloton d'engagement, afin de renforcer les capacités d'alerte rapide et de maintenir une communication efficace entre les unités militaires, de manière à pouvoir réagir avec fermeté et rapidité à toute attaque planifiée contre des civils. Nous préconisons également la fourniture d'un soutien sanitaire des forces adéquat et la mise en place d'un environnement protecteur pour faciliter les travaux des autres organismes en cas d'attaque.

Comme nous l'ont dit les intervenants aujourd'hui, les forces régionales peuvent également être des partenaires efficaces et sont une première ligne d'intervention indispensable pour assurer la protection des civils. Nous devons faire converger nos vues sur la meilleure façon dont le Conseil de sécurité peut appuyer leurs efforts. Nous demeurons convaincus que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de demain pourront avoir des effets positifs sur la protection des civils, notamment grâce à la priorisation et à l'élargissement du concept pour englober l'ensemble des capacités politiques et programmatiques d'une mission et grâce au déploiement de données et de technologies modernes.

Pour terminer, nous rendons hommage à tous les membres du personnel en tenue et, en particulier à tous ceux qui ont perdu la vie dans la quête de la paix, notamment le soldat ghanéen de la FINUL qui a été victime d'un accident de la route aujourd'hui. Que leurs âmes continuent à reposer en paix.

M^{me} Jarraud-Darnault (France) : La France salue l'organisation par le Royaume-Uni de cette séance sur une fonction majeure de plusieurs opérations de maintien de la paix : la protection des civils. Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et les trois commandants de force pour leurs présentations. Je rends hommage aux Casques bleus qui, au péril de leurs vies, œuvrent chaque jour sur le terrain pour faire avancer la paix.

Je reviendrai sur deux points.

Premièrement, la protection des civils est la responsabilité première de l'État hôte, et les opérations de maintien de la paix interviennent avec le consentement de celui-ci, dans le respect de la souveraineté de l'État hôte. Les opérations de maintien de la paix ne se substituent pas à l'État hôte. Les opérations de paix dépendent d'un partenariat fiable et de bonne foi avec les autorités locales. La France, à cet égard, se félicite de la coopération croissante des autorités centrafricaines avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et nous espérons que cette dynamique se poursuivra.

Les opérations de paix font face à des environnements de plus en plus hostiles. Il est impératif que les entraves aux activités des missions et aux relèves de leurs contingents cessent. La liberté de circulation des missions doit être garantie. Les manipulations de l'information, qui se sont multipliées, en particulier contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, mais aussi contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), nuisent à la mise en œuvre des mandats de protection des civils et doivent prendre fin.

La protection des civils doit aussi être l'objectif premier là où les opérations de paix œuvrent aux côtés d'acteurs régionaux. En République démocratique du Congo, les forces de la région doivent se coordonner plus étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour protéger les vies humaines. La protection des civils doit aussi être au cœur des opérations africaines de paix, dont la France soutient un financement sur contributions obligatoires.

Pour protéger efficacement les civils, les opérations de paix doivent être dotées de moyens adaptés. Le Conseil de sécurité doit confier aux opérations de paix des mandats clairs, hiérarchisés et réalisables. Cela a été rappelé par le Secrétaire général dans ses orientations pour le Nouvel Agenda pour la paix. Ces mandats ne pourront être mis en œuvre efficacement que si les Casques bleus sont formés avant leur déploiement. Les contingents doivent aussi maîtriser la langue de la population et être dotés d'équipements adaptés. C'est pourquoi la France soutient le déploiement de nouvelles technologies au sein des opérations. Elles contribueront à la fois à la protection des civils et à la sécurité des Casques bleus.

La protection des civils nécessite une approche proactive des contingents et des mesures d'anticipation, de neutralisation ou d'atténuation des menaces. Une posture

robuste et des actions offensives, lorsqu'elles sont mandataées, doivent s'ajouter à l'emploi de mécanismes d'alerte et de réaction précoces. Cela implique une planification et une conduite des opérations intégrées pour renforcer la coordination entre les composantes militaire, policière et civile. La continuité de la protection des civils doit aussi être préparée dans le cadre des transitions, c'est le cas pour la MONUSCO, afin que les acquis soient préservés.

Enfin, une attention doit être portée aux besoins spécifiques des femmes et des enfants. Pour cela, les opérations de paix doivent travailler plus étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. L'exemplarité des Casques bleus est aussi impérative, et la France rappelle son attachement à la mise en œuvre effective de la politique de tolérance zéro à l'égard des Casques bleus et des personnels civils coupables d'actes d'agression ou d'atteinte sexuelle.

Beaucoup reste à faire pour protéger les civils. La France continuera d'y prendre sa part, y compris au travers des 700 personnels qu'elle déploie au sein des opérations de paix, en particulier à la FINUL. La France continuera de former, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie, des soldats de multiples nationalités afin de renforcer les capacités francophones des Casques bleus. Dans la continuité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, nos efforts doivent redoubler pour un maintien de la paix plus agile et plus efficient.

Qu'il me soit permis d'adresser deux questions à nos intervenants.

Tout d'abord, comment pouvons-nous tirer davantage bénéfice des nouvelles technologies pour renforcer la protection des civils ? Et ensuite, comment les opérations de paix peuvent-elles renforcer les moyens de l'État hôte en matière de protection des civils pour préserver les acquis après leur transition ?

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, et les trois généraux Subramanian, Rodrigues de Miranda Filho et Lázaro Sáenz de leurs exposés. Et au-delà des trois généraux cités, je remercie l'ensemble des chefs de mission et des commandants de force, qui accomplissent un travail remarquable dans des conditions souvent très difficiles. Je voudrais aussi exprimer nos condoléances tant au commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qu'au Gouvernement ghanéen,

et surtout, à la famille du soldat de la paix décédé dans un accident ce matin.

Malheureusement, les civils représentent encore la vaste majorité des victimes des conflits armés, et leur protection est, en conséquence, plus nécessaire que jamais, et aussi plus difficile que jamais, comme nous venons de l'entendre. La protection des civils est aussi une priorité de la Suisse au Conseil de sécurité, et le Nouvel Agenda pour la paix nous offre le cadre conceptuel pour réfléchir à la manière dont les missions de maintien de la paix peuvent, à l'avenir, encore renforcer la protection des civils. Et c'est là aussi notre question principale : comment pouvons-nous, les États Membres, mais aussi les membres du Conseil, soutenir cette réflexion dans le cadre des discussions que nous aurons sur le Nouvel Agenda pour la paix dans les mois qui viennent ?

J'aimerais évoquer trois pistes à ce propos.

Premièrement, la protection de la population civile est l'une des tâches primordiales des missions de maintien de la paix. Cette priorité doit se refléter dans l'allocation et l'utilisation des capacités et des ressources disponibles. La protection des civils doit faire l'objet d'une approche globale et intégrée impliquant l'ensemble des composantes, militaire, policière et civile, d'une mission. L'effort doit être placé non pas sur la réaction lors d'actes commis contre des civils, mais, comme l'a aussi souligné le commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, sur la prévention de tels faits. Ceci dit, même en présence d'une mission de l'ONU, la responsabilité fondamentale de la protection de la population civile incombe au gouvernement du pays hôte.

Les causes profondes des conflits et les dimensions politique, socioéconomique et de genre et d'autres aspects doivent être pris en compte dès la phase initiale de planification d'une mission, comme l'a souligné aussi le commandant de la force de la FINUL. Dans ce contexte, la présence de conseillères et conseillers pour la protection des civils au sein des états-majors des missions est particulièrement importante afin d'assurer une approche cohérente et coordonnée entre les diverses composantes et les partenaires externes. Le respect des droits humains et du droit international humanitaire doit s'inscrire également dans la formation des soldats de la paix, car il en va de la responsabilité de chacun.

Deuxièmement, au-delà des spécificités de chaque mission, il importe de définir et de systématiquement mettre en œuvre des normes communes pour la protection des civils, y compris contre la violence fondée sur le

genre. La présence à New York de tous les commandants de force est l'occasion de tirer profit de leur grande expérience pour établir les meilleures pratiques, et assurer que celles-ci soient diffusées et appliquées dans l'ensemble des missions.

La protection des civils doit aussi être garantie dans les phases de transition. À cet égard, le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ne doit en aucun cas engendrer une péjoration de la condition des civils : le Gouvernement malien doit assurer dès maintenant la reprise des fonctions exercées antérieurement dans ce domaine par la Mission.

Enfin, troisièmement, la communication stratégique des missions contribue aussi à la protection des civils. La désinformation et les discours de haine, et nous l'avons entendu, affaiblissent et sapent les efforts. À cet égard, comme nous l'avons entendu lors de la séance d'information sur l'intelligence artificielle (voir S/PV.9381) la semaine dernière, les nouvelles technologies ont un potentiel intéressant. En contribuant à une meilleure compréhension de l'environnement humain, ces technologies favorisent l'alerte précoce et, donc, la prévention des violences contre les civils. Dans ce contexte, nous souhaitons demander aux commandants comment ils voient, concrètement, à l'avenir, le recours aux nouvelles technologies, et notamment à l'intelligence artificielle, au sein de leurs missions pour contrer la désinformation et améliorer la protection des civils, tout en s'assurant que les risques liés à l'utilisation des technologies sont minimisés.

Pour terminer, nous souhaitons rappeler que la protection des civils est une obligation de droit international dans toutes les situations de conflit armé. Avocate de longue date du droit international humanitaire, la Suisse continuera à œuvrer à sa promotion et à sa stricte application.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix ainsi que les commandants de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour leurs exposés édifiants. Je voudrais également rendre un hommage appuyé aux Casques bleus déployés sur le terrain.

Cette séance nous donne l'occasion de dresser un diagnostic clair sur les forces et les faiblesses des opérations de maintien de la paix, d'y apporter des solutions

concrètes, adéquates et spécifiques afin de répondre efficacement aux nouvelles menaces sécuritaires et d'assurer une meilleure protection des civils. Les opérations de maintien de la paix sont une pièce maîtresse de la stratégie de l'ONU en faveur de la protection des civils, de la promotion du dialogue et de la réconciliation dans les pays en situation de crise. Cependant, la complexité des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, telles que les menaces posées par les changements climatiques, la prédation des ressources naturelles, la désinformation, le terrorisme et l'extrémisme violent, l'impact des pandémies, l'utilisation par les groupes armés d'engins explosifs et de systèmes d'armes létaux autonomes, la cyberguerre, les drones, et on pourrait même y ajouter l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle : toutes ces menaces contribuent à atrophier les efforts des opérations de maintien de la paix et plus particulièrement de leurs composantes militaires. Il est donc nécessaire et même urgent que les mandats des Casques bleus soient plus innovants, plus ambitieux et moins confus, à même de s'adapter à la réalité et au niveau d'hostilité des théâtres d'opérations. Les recommandations du Secrétaire général, contenues dans le Nouvel Agenda pour la paix, militent d'ailleurs dans ce sens.

Le départ précipité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, alors que le pays fait encore face à d'importants défis sécuritaires, ainsi que la persistance de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, nous obligent à tirer des leçons. Pour le Gabon, des mandats mieux calibrés, associés à une meilleure préparation des composantes militaires lors du déploiement – le commandant de la force de la MONUSCO vient d'ailleurs de le relever également – permettra de gagner en efficacité et surtout de répondre aux besoins liés à la protection des civils. Il est en outre indispensable d'être à l'écoute des pays hôtes et des populations qui n'aspirent qu'à la stabilité et à la paix.

Par ailleurs, il nous faut admettre que les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle de plus en plus crucial. La volonté de l'Afrique de s'impliquer dans la résolution des crises sécuritaires qui minent le continent n'est plus à démontrer et s'est manifestée à de nombreuses occasions. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine, conforme au principe de subsidiarité, est donc une solution concrète à la prévention des conflits, à la gestion des nouveaux défis sécuritaires. Nous réitérons que le financement durable des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine sont un enjeu majeur pour le maintien de la paix et de la sécurité

internationales. Il est urgent de définir un partenariat consolidé avec un financement approprié et prévisible, conformément aux propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/303).

Je voudrais pour terminer, Monsieur le Président, puisque vous avez voulu cette séance interactive, poser quelques questions aux commandants de la force de la MONUSCO et de la MINUSS. La MONUSCO est souvent la cible d'attaques multiples, dont certaines sont liées notamment à la désinformation. Comment le commandant de force de la MONUSCO fait-il face à cette menace sur le terrain, principalement dans les zones rurales, dans le cadre notamment du renforcement de la confiance avec les populations ?

Ma deuxième question est adressée au commandant de la force de la MINUSS. Les violences au Soudan ont forcé les réfugiés du Soudan du Sud à revenir dans leur pays, ce qui met à rude épreuve la situation sécuritaire d'un pays déjà fragilisé par ses crises internes. Comment ses unités s'adaptent-elles à cette nouvelle réalité, à ce flot de réfugiés, pour renforcer la protection des civils y compris dans les camps de réfugiés ?

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants de force de leurs exposés. Je tiens également à remercier les commandants de force, et les soldats de la paix placés sous leur commandement, pour leur service et leur sacrifice extraordinaires. Ils s'acquittent de leurs tâches dans des conditions extrêmement difficiles, et je leur exprime la grande reconnaissance de mon pays pour tout ce qu'ils font. Je tiens également à présenter mes condoléances au Représentant permanent du Ghana et au peuple ghanéen à l'occasion du décès du soldat de la paix ghanéen survenu aujourd'hui.

Les États-Unis se font l'écho des observations formulées aujourd'hui en soulignant que la protection des civils exige un effort constant, à l'échelle des missions, pour créer les conditions d'un environnement stable susceptible de permettre la mise en place d'un processus politique viable. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent travailler de concert par le dialogue, la coopération et le positionnement des forces pour protéger les civils vulnérables. Nous sommes conscients qu'il faut mobiliser l'équipe d'une mission dans son ensemble pour faciliter les trois niveaux d'action en matière de protection des civils, et nous nous joignons à d'autres membres du Conseil de sécurité pour appeler à une planification intégrée, à l'échelle des missions, qui aboutisse à des solutions favorisant la protection des civils.

La protection des civils doit toujours être la priorité dans la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix. Nous sommes conscients des difficultés inhérentes à la nécessité de concilier la protection des civils et la responsabilité du maintien de la sûreté et de la sécurité de nos soldats de la paix, en particulier dans des environnements opérationnels dangereux. Nous avons conscience que les commandants de force et leurs subordonnés sont amenés à faire des choix difficiles entre la protection des civils et celle des soldats de la paix, et ce souvent au quotidien. Il est fondamental pour nos efforts en matière de protection des civils de pouvoir compter sur un leadership solide, soucieux de mettre en œuvre les mandats de manière rigoureuse. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban continue de fournir un modèle complet de développement d'un environnement protecteur par le biais d'un dialogue et d'une coopération concertés entre les parties concernées. Le mécanisme tripartite est un exemple exceptionnel de la manière dont nos missions contribuent à atténuer le risque d'escalade de la violence dans des environnements opérationnels dangereux.

Au Soudan du Sud, nous sommes satisfaits de constater que les violences observées début juin sur le site de protection des civils de Malakal n'ont pas dégénéré. Nous nous félicitons également des efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour stabiliser la situation. Nous attendons avec intérêt la publication, le 15 octobre, de l'évaluation externe par l'ONU des résultats obtenus par la MINUSS en matière de protection des civils. La MINUSS reste un acteur majeur de la sécurité et de la stabilité au Soudan du Sud. De même, nous tenons à saluer les efforts déployés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour assurer la mise en œuvre de son mandat de protection des civils et continuer à aider le Gouvernement congolais à renforcer les principales institutions de gouvernance, de justice et de sécurité, malgré l'aggravation de la crise humanitaire résultant des violences dans l'est du pays. Nous nous félicitons également du soutien logistique apporté par la MONUSCO à la Commission électorale nationale indépendante tout au long du printemps pour ce qui est du transport du matériel électoral destiné à l'inscription sur les listes électorales dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. La fourniture rapide de ce soutien, prévu à son mandat, a été décisive pour protéger les civils et garantir leur capacité à participer aux processus électoraux.

Nous insistons sur le fait que toutes les activités de maintien de la paix prescrites qui permettent de créer

les conditions d'un environnement protecteur doivent être mises en œuvre dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales. En fin de compte, la protection des civils doit faire partie intégrante des solutions politiques que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'efforcent d'aider à mettre en place.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour exprimer mes condoléances au Ghana après le décès de son soldat de la paix survenu aujourd'hui. Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban de leurs précieuses observations.

L'Albanie soutient les efforts déployés par les composantes militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour prévenir et régler les conflits, protéger les civils et préserver la paix. Leur contribution à la paix et à la sécurité mondiale, en particulier en temps de guerre, d'incertitude et de crise, est indispensable. Toutefois, le nombre croissant de groupes armés non étatiques, tels que les rebelles, les milices, les organisations criminelles et les extrémistes violents, a accru la complexité des conflits. Du fait de cette complexité, les soldats de la paix éprouvent des difficultés à assurer leur propre sécurité. S'ils ne sont pas protégés, ils ne peuvent pas protéger les civils. À cet égard, nous saluons les efforts cruciaux déployés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants qui vivent dans des camps de déplacés.

Pour prévenir les conflits violents, tous les États doivent respecter le droit international humanitaire, et les membres du Conseil de sécurité sont investis d'une responsabilité particulière en la matière. Il est également essentiel de renforcer l'état de droit et la résistance des sociétés face aux conflits violents. En dépit de l'intensification des efforts, la prévention des conflits et les mesures prises pour y faire face demeurent inadéquates. C'est pourquoi il y a lieu de renforcer la collaboration entre les États Membres et l'ONU pour associer les organismes, fonds, programmes et autres organes délibérants des Nations Unies à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention intégrée.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont conscientes que le moyen le plus efficace et le plus durable de protéger les civils consiste à remédier aux causes profondes des conflits et à garantir la stabilité,

la paix et la sécurité. Ces objectifs peuvent être atteints en mettant en œuvre des systèmes d'alerte rapide et des initiatives de prévention des conflits et en prenant des mesures de lutte contre la désinformation et la désinformation. La présence des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans les zones périphériques leur permet d'acquérir des connaissances de première main, ainsi que d'interagir et de communiquer avec les populations locales. Ces échanges les aident à mieux comprendre les causes régionales et nationales des conflits, ce qui peut contribuer à améliorer les systèmes d'alerte rapide. Pour parvenir à une paix durable, il faut entretenir avec le pays hôte une relation inclusive et multidimensionnelle.

Enfin, nous devons continuer d'appuyer et de renforcer le rôle vital des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui consistent à prévenir les conflits et à y faire face, ainsi qu'à favoriser la paix et la sécurité dans le monde.

J'ai une question pour nos collègues militaires : comment adaptent-ils leurs stratégies et leurs tactiques pour nouer un dialogue et des relations efficaces avec les acteurs locaux, y compris les groupes armés, en vue de prévenir la violence contre les civils ?

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de rencontrer M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et les commandants de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans le cadre d'une discussion interactive sur cette question importante. Nous saluons le travail des soldats de la paix et rendons hommage à ceux qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie. Je présente aussi mes condoléances au Ghana à la suite de l'accident tragique qui s'est produit aujourd'hui.

Les opérations de maintien de la paix actuelles dont le mandat comprend la protection des civils se déroulent dans des environnements difficiles, caractérisés en partie par des actes de violence généralisée perpétrés par des groupes armés contre des civils, des forces de sécurité faibles et violentes et un exercice limité de l'autorité de l'État. Pour ce qui est de la politique adoptée par l'ONU concernant la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix, nous aimerions savoir comment les questions de genre sont intégrées aux travaux et aux activités tactiques du

personnel opérationnel et quels sont les besoins des pays fournisseurs de contingents en matière de formation dans ces domaines.

S'agissant de la MINUSS, il est souligné dans la résolution 2677 (2023) que la protection des civils se verra accorder la priorité dans les décisions ayant trait à l'utilisation des capacités et des moyens disponibles. À cet égard, je voudrais demander au général Mohan Subramanian de plus amples informations sur le plan élaboré par la Mission pour ajuster sa stratégie de protection des civils en vue de riposter rapidement et efficacement aux attaques commises contre les civils dans les camps de déplacés et les sites de protection des civils, en particulier à la suite des scènes de violence que l'on a vues en mai à Malakal. Par ailleurs, quel rôle joue la composante militaire dans la dissuasion et la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment en intervenant activement pour protéger les civils menacés par les violences sexuelles ?

Le retrait en cours de la MONUSCO offre l'occasion d'évaluer la manière dont les orientations définies dans la résolution 2594 (2021) sont appliquées et de tirer de nouveaux enseignements sur les processus de transition des opérations de maintien de la paix et la protection des civils. Le général Otávio Rodrigues de Miranda Filho a procédé à une évaluation très franche de la manière dont le mandat de protection des civils doit être dynamique et efficace, principalement pour gagner la confiance de la population locale. Pourrait-il peut-être préciser comment la protection des civils, y compris des enfants, et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits seront envisagées pendant la phase de transition, afin de garantir le maintien de capacités suffisantes pour protéger l'ensemble des civils ?

En ce qui concerne la FINUL, à laquelle Malte participe également en tant que pays fournisseur de contingents, nous demeurons préoccupés par le nombre d'attaques survenues récemment le long de la Ligne bleue. Je voudrais poser les questions suivantes au général Lázaro Sáenz : quels sont les nouveaux défis auxquels le personnel doit faire face pour protéger les civils menacés de violences physiques imminentes et comment le Conseil de sécurité peut-il appuyer et renforcer la protection des civils dans ces contextes nouveaux et difficiles ?

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions exprimer notre gratitude au Royaume-Uni pour avoir organisé la présente séance d'information annuelle. Ce thème revêt une importance capitale pour

la consolidation des progrès réalisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Nous nous associons aux membres du Conseil de sécurité pour exprimer nos condoléances au Ghana après le décès d'un soldat de la paix ghanéen survenu aujourd'hui.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix de son exposé important, ainsi que les commandants de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de leurs réflexions et de leurs vues sur le rôle de la protection militaire des civils dans les opérations de maintien de la paix. Surtout, nous voudrions rendre hommage à leur action sur le terrain.

Le Conseil a adopté la résolution 2436 (2018), qui vise à améliorer les performances du personnel de maintien de la paix à tous les niveaux, au Siège comme sur le terrain. Son but était de souligner qu'il fallait améliorer l'état d'esprit, les comportements, l'encadrement, la prise d'initiative et le respect du principe de responsabilité. En gardant à l'esprit les scénarios opérationnels complexes et dynamiques, nous voudrions encourager les opérations de maintien de la paix à continuer d'améliorer le processus d'évaluation des capacités des contingents de sorte à garantir les moyens opérationnels nécessaires pour relever les défis actuels. À cet égard, nous exhortons les pays fournisseurs de contingents à préparer correctement leurs contingents conformément aux exigences de leur mandat et au concept d'emploi opérationnel prévu dans le cadre d'une opération spécifique. Nous sommes convaincus que la protection des civils commence au niveau national.

La sécurité et le respect des droits humains et de la dignité humaine sont les fondements du droit international humanitaire, tel qu'il est défini dans les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, ainsi que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. À cet égard, nous convenons que les mesures de protection des civils doivent faire l'objet d'un débat ouvert, partagé et concerté au sein d'une équipe multisectorielle, comprenant des représentants des gouvernements, des organismes du système des Nations Unies et, bien entendu, des forces de défense et de sécurité des pays hôtes.

Je voudrais faire part de notre expérience au Mozambique. Les forces de défense et de sécurité mozambicaines et les forces qui nous soutiennent dans la lutte contre le terrorisme, à savoir le Rwanda et la Communauté

de développement de l'Afrique australe, ont toujours accordé la priorité à la protection des populations civiles en participant conjointement à de nombreuses activités, notamment des activités de production et de reconstruction, dans le respect des règles du droit international humanitaire. À cet égard, nous appelons le Conseil à poursuivre ses efforts pour parvenir à une cessation des hostilités dans tous les conflits qui continuent de coûter des vies humaines, plaçant des milliers de civils innocents dans une situation perpétuelle d'extrême vulnérabilité. Nous tenons à rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont perdu la vie en servant dans des missions de maintien de la paix au nom de la noble quête d'une paix et d'une sécurité durables. Nous remercions les pays qui fournissent des contingents de leur dévouement qui ne se dément pas et de leur engagement indéfectible en faveur d'une paix pérenne. Nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle maintienne son soutien financier aux missions de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies dans le monde entier.

Nous sommes conscients du rôle crucial des pays hôtes. Nous les encourageons à entretenir une bonne coopération avec les missions. L'accord sur le statut des forces entre l'ONU et l'État hôte revêt la plus haute importance pour les deux parties. Il forme la base nécessaire à un travail productif.

Pour terminer, je félicite une fois encore le Royaume-Uni de nous avoir donné cette occasion de partage des idées, des expériences et des pratiques optimales sur un thème aussi fondamental que la protection des civils dans les situations de conflit.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et les commandants de force respectivement, le général Mohan Subramanian, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le général Otávio Rodrigues de Miranda Filho, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et le général Aroldo Lázaro Sáenz, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, des évaluations dont ils nous ont fait part.

Nous considérons que la protection des civils fait partie intégrante des activités des missions de maintien de la paix des Nations Unies. En même temps, nous ne pouvons souscrire à l'opinion souvent exprimée que la protection des civils forme l'objet même du maintien de la paix en général. La nécessité de protéger la population

découle des conflits, et la seule manière d'assurer efficacement la sûreté et la sécurité des civils consiste à éliminer les causes profondes de ces conflits. En tous les cas, l'appui à la protection est une mesure provisoire qui est nécessaire pour gagner du temps afin de trouver une solution politique et diplomatique. L'histoire des conflits dans différentes régions du monde montre que le cœur du travail des missions de maintien de la paix consiste dans des efforts politiques et de médiation appliqués et de grande qualité, qui contribuent à remédier aux causes profondes des conflits, au lieu de les traiter simplement comme des symptômes. Autrement, même après un répit temporaire, les crises risquent de resurgir.

Nous sommes également convaincus que nul n'est mieux placé que l'État pour protéger la population civile. La tâche en revient aux gouvernements nationaux et à leurs organes de sécurité. À cet égard, si les missions de maintien de la paix ont pour mandat de protéger les civils, elles doivent s'en acquitter de façon globale et en coopération étroite avec les autorités nationales, les communautés locales et les organisations humanitaires compétentes.

Il convient en parallèle de déployer des efforts pour promouvoir la réforme du secteur de la sécurité et améliorer la formation des institutions de sécurité, qui doivent être renforcées et professionnalisées, faute de quoi il ne sera pas possible d'obtenir des résultats durables. Malheureusement, c'est un aspect qui ne reçoit pas toujours une attention suffisante, de telle sorte que les missions de maintien de la paix doivent rester plus longtemps dans les pays où elles sont déployées. Le défaut de coordination qui caractérise souvent l'action des divers partenaires internationaux et bilatéraux ne contribue pas non plus à rectifier la situation.

Nous estimons que la question de savoir dans quelle mesure les mandats des missions de la paix sont réalistes en matière de protection des civils mérite que l'on s'y attarde. Ces dernières années, la nature de ce que cette tâche recouvre a pris de l'ampleur. Elle compte maintenant trois dimensions : outre la protection physique, elle englobe également des programmes de consolidation de la paix, ainsi qu'une surveillance des droits humains, y compris pour les questions de genre, la prévention de la violence sexuelle, et ainsi de suite. La grande question reste de savoir si cela améliore vraiment l'efficacité, mais en tout cas les attentes de la population s'en trouvent accrues, sans toujours être satisfaites. La protection des civils par les soldats de la paix dans les camps, y compris les camps de déplacés, ne saurait constituer une solution

durable et à long terme, et pourrait créer de nouveaux problèmes à terme.

La faute en revient en bonne partie au Conseil de sécurité, qui assigne aux missions des tâches que les soldats de la paix, malgré leur dévouement, ne sont physiquement pas capables d'exécuter avec les moyens dont ils disposent. À cet égard, les rédacteurs en charge des dossiers, de même que le Secrétariat et les missions sur le terrain, doivent adopter une approche responsable.

Ces attentes du public qui ne sont pas satisfaites donnent souvent lieu à des critiques visant les missions de maintien de la paix, que beaucoup qualifient ensuite de désinformation ou de fausses informations à l'encontre des soldats de la paix. Le problème des discours de haine et de la mésinformation visant à la fois les soldats de la paix et la population civile n'a rien de nouveau. Nous sommes convaincus qu'une des clefs pour surmonter ce problème consiste à nouer avec le pays hôte, avant tout le gouvernement et la population locale, une relation constructive qui soit fondée sur la confiance et des stratégies de communication bien construites.

Nous jugeons que des mandats plus précis, réalistes et réalisables aideront à améliorer l'efficacité du travail des missions et à compenser le manque de ressources, lesquelles sont souvent consacrées à des tâches secondaires.

Les systèmes d'alerte et d'intervention rapides et les nouvelles technologies en général peuvent contribuer à la sécurité des soldats de la paix et des civils. Toutefois, lorsqu'on introduit de tels moyens, ils faut impérativement tenir compte de la nécessité de respecter la souveraineté des États hôtes et voisins et de préserver l'inviolabilité de la vie privée des citoyens. Il s'agit non seulement d'empêcher que les données ne tombent entre les mains de tierces parties, mais également de vérifier systématiquement l'exactitude de toutes les informations entrantes et sortantes.

Pour terminer, nous profitons de l'occasion pour rendre hommage à tous les soldats de la paix, qui servent avec dignité et accomplissent leur noble devoir dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses, en risquant quotidiennement leur vie. Nous exprimons aussi nos condoléances au Ghana et à tous les autres États qui ont perdu des soldats de la paix dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'aux familles de ceux qui sont tombés au combat.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants

de forces de leurs exposés. À travers eux, je remercie les soldats de la paix de leur précieux travail pour mettre en œuvre les mandats élaborés par le Conseil.

Le Japon attache une grande importance à la protection des civils. Bien que la responsabilité de protéger les civils incombe au premier chef aux gouvernements hôtes, la communauté internationale doit aussi tout mettre en œuvre pour leur apporter son concours. Nous félicitons les missions de maintien de la paix de faire leur part.

Il convient que les missions de maintien de la paix adoptent une approche de la protection des civils qui les mobilisent en totalité. Toutes les composantes du maintien de la paix, des militaires aux civils en passant par les policiers, peuvent et doivent utiliser leurs atouts respectifs pour contribuer à l'exécution d'un mandat de protection des civils. En l'occurrence, les composantes militaires jouent un rôle en ce qui concerne le deuxième volet, par la fourniture d'une protection physique, mais également les autres volets, en accédant à des zones instables et parfois hostiles et en déployant des efforts plus larges de protection des civils au nom de la mission.

Compte tenu de ce qui précède, l'intervention du Japon se concentrera aujourd'hui sur la fonction des composantes militaires dans la prévention et l'anticipation.

Premièrement, comme le Secrétaire général adjoint Lacroix l'a indiqué dans son exposé, les possibilités et les menaces qui procèdent de la rencontre entre des technologies émergentes et un terrain asymétrique sont un trait singulier qui se présente aux missions de maintien de la paix. La mésinformation et la désinformation sur les médias sociaux ne constituent qu'un problème parmi tant d'autres.

Je me fais l'écho de la déclaration de la représentante de la Suisse selon laquelle la tendance générale au développement rapide de nouvelles technologies, notamment de l'intelligence artificielle, aura bientôt des conséquences à la fois positives et négatives sur les missions. Parallèlement, les missions acquièrent de nouvelles capacités, telles que les activités de renseignement relatif au maintien de la paix. La collecte et l'analyse des données revêtent aussi une grande importance. Il tarde au Japon de contribuer davantage à la création de l'Académie du renseignement dans les opérations de maintien de la paix, en plus de l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix, dans le cadre de notre engagement à saisir les nouvelles possibilités qui se présentent. Ma question, qui s'adresse plus précisément au général Lázaro Sáenz, porte sur l'atténuation des menaces. Compte tenu de son

expérience en matière de lutte contre la désinformation et la désinformation, comment les composantes militaires vont-elles relever ces défis uniques en leur genre et s'y adapter, y compris ceux que posent la désinformation et la désinformation, dans le cadre de leurs activités de prévention et de préparation ?

Deuxièmement, de plus en plus de missions ont été confrontées à des transitions ces derniers temps. Les mécanismes mis en place par les missions de maintien de la paix pour la protection des civils, tels que la mobilisation de la population pour l'alerte rapide, doivent être préservés tout au long des transitions, quelle que soit leur durée. À cet égard, mes questions s'adressent en particulier au général Rodrigues de Miranda Filho et au général Subramanian. De quelle manière les composantes militaires peuvent-elles contribuer aux efforts de l'ensemble de la mission pour mettre en place et maintenir des mécanismes de protection des civils pendant et après les transitions, et que pourrait faire le Conseil de sécurité pour rendre ces contributions plus efficaces ?

Enfin, comme l'ont mentionné tous les intervenants, la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix sont toujours importants. L'exécution du mandat de protection des civils exige des soldats de la paix une discipline ferme, une bonne attitude et une connaissance approfondie des dynamiques locales, en particulier lorsqu'il s'agit de prévention. Pour assurer la formation et le renforcement des capacités nécessaires, il faut connaître les lacunes des soldats de la paix dans ce domaine. J'aimerais avoir l'avis des intervenants sur les principales lacunes en termes de capacités.

La protection des civils est un élément indispensable de la force des missions, mais généralement, on considère qu'elle présente des risques pour la sécurité des soldats de la paix. Je me joins à tous ceux et à toutes celles qui ont exprimé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple ghanéens et à d'autres pays pour la perte de leurs soldats de la paix. C'est un aspect que le Conseil de sécurité et ses membres, ainsi que les autres acteurs concernés doivent prendre en considération et ils doivent veiller à ce que les missions et les soldats de la paix soient convenablement préparés à s'acquitter efficacement du mandat de protection des civils tout en garantissant leur sûreté et leur sécurité.

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de remercier les contingents de leur travail précieux et d'échanger des vues afin de renforcer notre partenariat sur cet aspect crucial du maintien de la paix.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les trois commandants de force des exposés qu'ils ont présentés sur leurs missions respectives. Nous présentons nos condoléances pour le décès d'un Casque bleu ghanéen de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans l'exercice de ses fonctions, survenu plus tôt dans la journée.

La protection des civils est un des principaux mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis des décennies, des milliers de soldats de la paix construisent et renforcent les lignes de défense pour protéger des vies au prix de la leur dans leurs zones d'opérations où les feux de la guerre et des conflits font rage avec une fréquence et une intensité éprouvantes. Ils arrosent les fleurs de la paix à la sueur de leur front et sont porteurs d'apaisement et d'espoir pour les populations qui vivent dans les zones de conflit.

Ces dernières années, dans le contexte d'un paysage de la sécurité internationale en constante évolution, des questions pressantes au niveau régional ont rapidement émergé, et de nouvelles conditions, tâches et difficultés se profilent pour le mandat de protection des civils des opérations de maintien de la paix. À cet égard, je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, la fonction de protection des civils doit être mise en œuvre efficacement grâce à une série de mesures. Dans les opérations de maintien de la paix, il est nécessaire de renforcer la prévention des conflits et d'optimiser les dispositifs d'alerte rapide afin que les risques pour la sécurité puissent être détectés et traités le plus tôt possible. Il faut élaborer des plans d'action systématiques et complets, et améliorer les capacités d'appréciation de la situation pour permettre une réaction rapide. Les vulnérabilités de groupes particuliers, notamment les femmes et les enfants, doivent être pleinement prises en compte et la protection qui leur est accordée doit être plus solide et mieux adaptée. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une approche militaire.

Pour mettre effectivement en œuvre le mandat de protection des civils, les opérations de maintien de la paix doivent mettre davantage l'accent sur la collaboration et le dialogue afin de créer un environnement sûr. Nous saluons la mise en place du mécanisme tripartite de communication entre les forces armées libanaises et israéliennes, dirigé par la FINUL.

Deuxièmement, le mandat de protection des civils fait partie du cadre général et doit être considéré comme

tel. Il doit être planifié en tenant compte des autres mandats de la mission et mis en œuvre de manière équilibrée. Tous les mandats ont un seul objectif : contribuer à la recherche d'une solution politique. Ces dernières années, la prolifération effrénée des tâches confiées aux opérations de maintien de la paix a aggravé la pression qui s'exerçait déjà sur les ressources et les capacités, entravant la capacité des missions de s'acquitter correctement de leur mandat de protection des civils. Le mois prochain, le Secrétaire général publiera un rapport sur les évaluations et les recommandations relatives aux mandats des opérations de maintien de la paix. Nous espérons que ce rapport fournira des informations utiles pour permettre au Conseil de prendre des décisions éclairées à l'avenir.

Troisièmement, les parties prenantes doivent travailler en synergie dans différents domaines. La protection des civils incombe au premier chef aux pays d'accueil. Les opérations de maintien de la paix doivent aider activement les pays hôtes à surmonter les problèmes de sécurité et à renforcer leurs capacités de protection des civils. Un certain nombre de missions des Nations Unies ont, dans le cadre de leur mandat, soutenu le renforcement des capacités du secteur de la sécurité dans les pays d'accueil, notamment par le biais de formations spécialisées et de patrouilles conjointes, et ont obtenu des résultats positifs. Il faut s'en féliciter.

Les sanctions du Conseil de sécurité entravent sérieusement la capacité de certains pays africains d'assumer leur responsabilité en matière de protection des civils. Ces sanctions doivent être levées dès que possible. La communauté internationale doit intensifier son partenariat avec l'Afrique et aider les pays africains à améliorer continuellement leurs capacités de mener des opérations de maintien de la paix, dirigées et contrôlées par eux.

Quatrièmement, il faut investir des ressources et des efforts supplémentaires pour garantir la sécurité des soldats de la paix. Ces dernières années, nous avons observé une augmentation constante des risques pour la sécurité des soldats de la paix. Nous encourageons la pleine application de la résolution 2518 (2020) afin de fournir à nos soldats de la paix des garanties de sûreté et de sécurité multidimensionnelles et à plusieurs niveaux. Toutes les parties prenantes, y compris le Secrétariat, les missions, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes, doivent faire des efforts importants à cette fin. En tant que Coprésidente du Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus, la Chine a facilité l'organisation d'une séance d'information thématique en février pour explorer et examiner plus en détail le nouveau

contexte et les questions relatives à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Nous souhaitons travailler avec tous les partenaires pour continuer de forger un consensus plus large, prendre des mesures préventives et redoubler d'efforts afin de garantir la sécurité des Casques bleus et des personnes qu'ils protègent dans les zones de conflit.

La Chine est un bâtisseur et un défenseur de la paix dans le monde ; elle participe et contribue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis plus de 30 ans, la Chine a déployé plus de 50 000 soldats de la paix dans plus de 20 pays pour contribuer aux opérations de maintien de la paix qui s'acquittent fidèlement de leurs mandats et de la mission de paix qui est la leur. La Chine continuera de soutenir et de promouvoir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, d'y prendre part, et de renforcer ses contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et les commandants de force de maintien de la paix des exposés fort utiles qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Je souhaite saisir cette occasion pour remercier tous les soldats de la paix, y compris les commandants de force qui sont présents avec nous aujourd'hui, pour leur service et leur dévouement à la cause de la paix dans des environnements extrêmement difficiles. Je souhaite également rendre hommage à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, notamment le soldat de la paix ghanéen tué aujourd'hui.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont un des outils les plus remarquables du multilatéralisme, et leur action est l'incarnation de la solidarité avec les pays hôtes. Au fil des ans, la nature des missions de maintien de la paix et les défis auxquels sont confrontés les Casques bleus ont évolué. En tant que tel, l'important travail qu'ils accomplissent doit s'adapter au caractère évolutif de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, je voudrais mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, la protection des civils est une approche appliquée à l'échelle de la mission par les soldats de la paix. Si la composante militaire joue un rôle majeur dans la prévention et la résolution des problèmes persistants auxquels se heurtent les civils, d'autres facteurs contribuent à l'instauration de la paix.

La violence est devenue un phénomène auquel sont confrontés quotidiennement de nombreux civils dans des situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil, érodant le

tissu social des communautés et limitant leurs possibilités de mener une vie décente. La protection des civils dans le cadre des missions de maintien de la paix serait impossible sans le personnel chargé des affaires civiles au sein des communautés locales, les équipes politiques engagées dans les bons offices, ainsi que les conseillers et conseillères pour les questions de genre et pour la protection de l'enfance, entre autres.

Deuxièmement, la prolifération de la désinformation, de la désinformation et des discours de haine constitue une menace pour les opérations de paix. Ils sèment la division, exacerbent les tensions et attisent la peur chez les civils. Nous sommes préoccupés par la diffusion de ce type d'informations et par leurs effets préjudiciables sur les opérations de paix.

Par la résolution 2686 (2023), le Conseil a condamné la désinformation, la désinformation et les incitations à la violence dirigées contre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, car elles nuisent à la sécurité des soldats de la paix et à leur capacité de s'acquitter de leurs mandats. Le déploiement d'officiers et d'officières de communication dotés de compétences et d'une expérience en matière de communication stratégique aidera les missions de maintien de la paix à repérer, évaluer et combattre la désinformation et la désinformation, et favorisera les efforts entrepris par ces missions pour répondre aux attentes des communautés locales et mobiliser les acteurs locaux en vue d'améliorer les relations entre ces communautés et les missions de maintien de la paix.

Troisièmement, les opérations de paix doivent élaborer des stratégies qui permettent non seulement de relever les défis actuels, mais aussi d'anticiper les nouveaux défis liés à la fourniture d'une protection. Des Casques bleus dûment informés peuvent jouer un rôle plus efficace.

Comme les membres du Conseil le savent, les engins explosifs improvisés et les drones utilisés par les groupes armés constituent une menace aussi bien pour les civils que pour les soldats de la paix. C'est pourquoi il est important de fournir à la composante militaire d'une opération de paix le matériel et la technologie dont elle a besoin pour protéger les civils et faire face aux nouvelles menaces, notamment les logiciels de géoprofilage qui donnent aux soldats les informations nécessaires pour neutraliser les menaces liées aux engins explosifs improvisés.

Je conclurai en adressant une question au Secrétaire général adjoint Lacroix et aux commandants de force ici présents. Au paragraphe 11 de la résolution 2686 (2023), que le Conseil de sécurité a adoptée à l'unanimité le mois dernier, ce dernier

« [d]emande aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de surveiller la situation en ce qui concerne les discours de haine, le racisme et les actes d'extrémisme qui nuisent à la paix et à la sécurité, et de l'en informer dans les rapports périodiques qu'elles lui présentent ».

J'aimerais entendre leurs réflexions sur la manière dont ces phénomènes influencent l'exécution de leurs mandats et sur la façon dont les missions de maintien de la paix entendent y répondre.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, et je remercie également le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et les commandants de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) de leurs exposés intéressants ce matin.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail des commandants de force des missions de maintien de la paix, qui œuvrent dans des conditions difficiles dans différentes parties du monde pour exécuter les mandats confiés par le Conseil et, partant, contribuent de manière tout à fait singulière et directe au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Équateur appuie leurs efforts et rend hommage à tous les Casques bleus déployés dans le monde.

Je me joins aux autres membres du Conseil pour adresser nos condoléances au Ghana à la suite du décès de l'un de ses ressortissants.

Il y a quelques jours, le Secrétaire général a présenté sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, dans laquelle il rappelle que les opérations de paix font partie intégrante des outils diplomatiques de l'Organisation, car elles permettent d'organiser des interventions sur le terrain, en mobilisant et en finançant des capacités collectives qu'aucun autre acteur ne possède.

Nous sommes convaincus que cet outil précieux doit être utilisé de la manière la plus responsable possible,

en veillant à garantir la cohérence entre ce qui se passe sur le terrain et ce qui est décidé au Conseil. C'est pourquoi nous prenons bonne note des remarques du Secrétaire général quant à l'existence d'un fossé entre les mandats et les résultats que les missions de paix peuvent effectivement produire dans la pratique, et à la nécessité de veiller à ce que la primauté de la politique demeure un principe central à cet égard.

Dans ce contexte, nous voudrions connaître l'expérience des commandants de force eu égard à ce que le Secrétaire général a qualifié de « mandats peu réalistes » dans le cadre de leurs opérations, afin que le Conseil s'efforce en permanence de les améliorer et de les rendre plus clairs et plus réalisables.

Dans le même ordre d'idées, étant donné que la protection des civils occupe une place de plus en plus importante dans la conception et l'orientation des opérations de paix et que les opérations ont dû assumer des tâches supplémentaires à cet égard, les commandants de force considèrent-ils que leurs missions sont en mesure de satisfaire aux demandes liées à la protection des civils ?

Enfin, dans le cas de la FINUL, nous aimerions connaître les principales difficultés rencontrées dans l'exécution de son mandat, qui consiste à veiller à ce que les politiques de retour des réfugiés depuis le territoire libanais soient conformes aux principes de sécurité, de volontariat et de dignité prévus par les normes internationales.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, le général Subramanian, le général Rodrigues de Miranda Filho et le général Lázaro Sáenz de leurs exposés instructifs. Je remercie également toutes les personnes qui servent en tant que Casques bleus et qui contribuent de manière déterminante à la longue histoire de l'Organisation en matière de protection des civils dans le monde entier.

Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour exprimer mes condoléances au Ghana, qui a récemment perdu l'un de ses soldats de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Je félicite le Royaume-Uni d'avoir organisé cette séance d'information annuelle au cours de laquelle nous avons entendu les exposés des chefs des composantes militaires des Nations Unies de certaines missions, et d'avoir abordé la question de la protection des civils.

Comme nous le savons, la protection des civils, qui est une question de plus en plus importante pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies,

est une tâche complexe et difficile. Les environnements opérationnels dynamiques d'aujourd'hui sont notamment caractérisés par de nouvelles menaces, telles que la mésinformation et la désinformation. Ces menaces peuvent devenir des outils pour semer la discorde, saper la confiance dans les institutions et inciter à la violence.

À une époque où les acteurs étatiques et non étatiques intensifient l'utilisation abusive de la communication et où les Casques bleus sont confrontés à des environnements de plus en plus hostiles, une utilisation compétente de la communication stratégique est essentielle pour maintenir la paix de façon efficace et pour assurer la sécurité des soldats de la paix. Nous félicitons les composantes militaires d'engager le dialogue avec les populations locales pour les sensibiliser aux dangers de la mésinformation et de la désinformation et de suivre et analyser les flux d'information en ligne et hors ligne afin de détecter et de surveiller les menaces.

Lorsqu'il actualise et détaille les mandats, le Conseil de sécurité doit continuer à encourager les améliorations notables en matière de communication stratégique que nous avons constatées récemment dans les opérations de paix des Nations Unies.

Les réseaux radiophoniques constituent une méthode de communication vitale avec un grand nombre de communautés diverses, en particulier dans les endroits où la connexion Internet est mauvaise. Radio Miraya, au Soudan du Sud, Radio Okapi, en République démocratique du Congo, Guira FM, en République centrafricaine et Mikado FM, au Mali, par exemple, permettent aux populations locales d'accéder à des sources d'information crédibles et fiables. Ces stations de radio tordent le cou aux rumeurs et aux informations fallacieuses en fonctionnant dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier pour les communautés qui n'ont pas un accès régulier à l'information en ligne.

Je voudrais conclure mon intervention en posant quelques questions aux intervenants.

La première question est la suivante : quel est le nouveau défi le plus important auquel les soldats de la paix des Nations Unies sont confrontés lorsqu'ils tentent de protéger les civils ? Et la seconde question est : comment les composantes militaires peuvent-elles élargir l'action qu'elles mènent auprès des populations locales pour les sensibiliser aux dangers de la mésinformation et de la désinformation ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, et les commandants de force des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui. À travers eux, je veux remercier tous les soldats de la paix des Nations Unies, femmes et hommes, qui œuvrent avec dévouement et courage pour protéger les civils et maintenir la stabilité partout dans le monde. Le Royaume-Uni rend hommage à tous les soldats de la paix qui ont donné leur vie au service de l'ONU, y compris, aujourd'hui, le soldat de la paix du Ghana. Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour présenter mes condoléances.

Partout où il y a une guerre ou un conflit armé, les civils sont pris entre deux feux. Lorsqu'ils reçoivent une formation, un matériel et un appui adéquats, les soldats de la paix peuvent jouer un rôle essentiel dans la protection des civils. En plus d'assurer la protection physique des populations, des forces de maintien de la paix prévoyantes et mobiles peuvent agir pour prévenir les menaces, mettre en place des environnements protecteurs et faciliter l'accès humanitaire.

Pour y parvenir, les soldats de la paix ont besoin de l'appui total du Conseil de sécurité et des États hôtes et méritent cet appui. Depuis quelques années, cependant, les missions se heurtent à des difficultés de plus en plus importantes. Les restrictions à la liberté de circulation, les violations des accords sur le statut des forces, la désinformation et la désinformation et la présence de mercenaires, tels que le groupe Wagner, sont autant de facteurs qui contribuent à saper le travail des soldats de la paix dans de nombreuses missions.

J'avais une poignée de questions, mais elles ont toutes été abordées par d'autres, alors je vais aller de l'avant.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais redonner la parole aux intervenants pour qu'ils répondent aux questions posées et formulent toute autre observation qu'ils voudraient formuler. Je commencerai par les trois commandants de force et je me tournerai peut-être vers le Secrétaire général adjoint Lacroix à la fin, au cas où certaines questions horizontales n'auraient pas été abordées.

Je donne la parole au général Subramanian pour qu'il réponde aux observations qui lui ont été adressées.

Le général Subramanian (*parle en anglais*) : Je vais tenter de répondre aux diverses questions qui ont été posées sur le contexte sud-soudanais spécifiquement, ainsi que sur ce qui s'applique à nous de manière générale.

En ce qui concerne les questions spécifiques, je pense que la première question portait sur la manière dont nous faisons face aux répercussions de la situation au Soudan sur la situation actuelle, déjà précaire, au Soudan du Sud. Nous sommes assurément préoccupés par le nombre de réfugiés et de rapatriés qui reviennent au Soudan du Sud en provenance du Soudan. À ce jour, quelque 200 000 personnes sont arrivées. Elles sont principalement arrivées dans l'État du Haut-Nil, dans une localité appelée Renk où nous avons une base. Renk est une ville qui comptait autrefois environ 100 000 habitants et qui en compte aujourd'hui plus de 200 000. Il y a donc incontestablement une congestion à cet endroit. Il y a une concurrence pour les ressources. Il y a un mécontentement chez les personnes qui n'ont pas été réinstallées assez rapidement dans les villages, et nous sommes donc confrontés à une certaine situation sur place, que nous gérons en renforçant notre présence dans cette zone, en menant des patrouilles et en nous concertant avec tous les organismes, fonds et programmes qui y travaillent, et en tentant de collaborer avec l'administration locale, ainsi qu'avec le Gouvernement, pour décongestionner cet endroit le plus rapidement possible.

Nous avons remporté quelques succès. À l'heure actuelle, le nombre de personnes qui arrivent à Renk et le nombre de personnes qui en sortent pour la décongestionner est pratiquement le même ; la situation est donc en quelque sorte sous contrôle. Toutefois, nous sommes conscients du fait que ce qui est essentiellement, aujourd'hui, une situation humanitaire peut très prochainement et très rapidement devenir un problème de sécurité. Par conséquent, nous nous préparons à toutes les éventualités. Toutes nos unités suivent les nouveaux rapatriés dans les États respectifs et veillent à ce que nous restions en contact en menant des patrouilles et en mobilisant la population afin de pouvoir gérer tout fait nouveau sur le plan de la sécurité lié à leur arrivée.

En ce qui concerne nos sites de protection des civils et sites de déplacés, ainsi que les observations formulées sur l'évolution récente de la situation, je tiens à indiquer qu'un grand nombre de déplacés au Soudan du Sud résident dans des sites de déplacés. Ce que nous appelons « sites de déplacés » sont des sites dans lesquels les déplacés sont rassemblés. Ces sites et leur sécurité sont gérés par le Gouvernement sud-soudanais, mais nous sommes

prêts à nous déployer pour réagir à toute menace extérieure de violences physiques contre les résidents de ces sites de déplacés.

En revanche, le camp de protection des civils que nous gérons à Malakal est entièrement sous notre responsabilité. En temps normal, il est géré par la police des Nations Unies, et lorsque, pour une raison ou une autre, une situation échappe à son contrôle, il est confié à la force afin que la situation conflictuelle puisse être réglée sans accroc.

En ce qui concerne le site de protection des civils de Malakal, qui est sous la gestion de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, il y a un mois, il comptait quelque 42 000 personnes, essentiellement issues de deux communautés principales, environ 35 000 personnes de la communauté shilluk et environ 7 000 personnes de la communauté nuer. Il s'agit de deux communautés qui ont toujours vécu dans une harmonie raisonnable, mais ces six ou sept derniers mois, en raison de divers facteurs extérieurs au camp de protection des civils, une ligne de fracture est apparue entre les communautés, et il y avait donc des raisons de penser qu'il pourrait y avoir des problèmes dans le camp de protection des civils également. Ces lieux sont principalement des sites humanitaires, où les personnes bénéficient d'une protection et d'un minimum de sécurité, ainsi que de l'aide humanitaire nécessaire pour continuer de vivre. Fondamentalement, ce ne sont pas des forteresses militaires.

Le problème endémique du Soudan du Sud est la prolifération des armes. Les armes sont dans les villages, les communautés et les troupeaux de bétail dirigés par des bergers. Et elles sont également à l'intérieur de ces sites de déplacés et camps de protection des civils, malgré la sécurité qui y a été assurée au fil des ans. En raison de ce facteur, chaque fois qu'un affrontement éclate dans l'un d'entre eux, il est très difficile d'éviter une vague immédiate de victimes. Nous nous attachons principalement à limiter le nombre de victimes. Comment avons-nous élaboré nos procédures à cet effet ? Lorsqu'elle est avertie de l'imminence d'un possible affrontement, la force tente d'utiliser ses forces d'intervention rapide pour manifester sa présence, tout d'abord en tirant en l'air, puis en se déplaçant rapidement entre les communautés qui s'affrontent et en essayant d'isoler les acteurs armés de cette violence et de faire ainsi en sorte que celle-ci s'apaise. C'est ce que nous avons fait dans le site de protection des civils de Malakal. Dans les 20 minutes qui ont suivi le premier coup de feu, 17 personnes, toutes armées, ont été tuées, mais 15 minutes après et dans l'heure qui a suivi,

la force est parvenue à s'interposer entre les communautés qui s'affrontaient et à les séparer, et la situation est, fort heureusement, restée stable depuis. Telle est, dans l'ensemble, notre stratégie en ce qui concerne les sites de protection des civils et les camps de déplacés. Certaines zones sont prioritaires en matière de protection, et c'est ainsi que nous procédons.

En ce qui concerne l'utilisation de la technologie et du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans le cadre d'une mission, la plupart des missions des Nations Unies utilisent aujourd'hui une plateforme de données commune. C'est également notre cas. Nous utilisons le système géospatial d'appréciation de la situation, qui permet à tous les acteurs, à savoir la force, la police et les conseillers aux affaires civiles et politiques, de fournir des données qui sont saisies dans le système et mises à la disposition de chacun d'entre nous de manière transparente. Ce système permet une alerte rapide beaucoup plus efficace que celui que nous utilisions auparavant. Il est amélioré en permanence, mais l'ONU travaille à son remplacement par un nouveau système appelé Unite Aware, qui, une fois mis en place, permettra d'améliorer encore l'alerte rapide. En ce qui concerne les technologies de défense des bases, nos caméras de vidéosurveillance en circuit fermé génèrent des données qui sont rassemblées sur une plateforme centrale, ce qui est également utile.

Pour répondre à la question sur l'intelligence artificielle et sa pertinence pour les opérations de maintien de la paix à venir, je suis convaincu qu'en termes de surveillance des menaces, l'analyse des données empiriques disponibles, les projections sur les évolutions de la violence et la prévision des conflits aideront les forces dans toutes les missions. L'intégration de l'intelligence artificielle peut également permettre d'améliorer la perception de la situation. La formation au combat par la simulation et l'aide apportée aux pays fournisseurs de contingents dans l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement et la formation dispensée en cours de mission peuvent aussi vraisemblablement produire de meilleurs résultats grâce à l'intelligence artificielle. L'intelligence artificielle peut également s'avérer utile dans le domaine des soins de santé, où nous explorons actuellement certains aspects de la télémédecine afin de couvrir des domaines qui ne sont pas couverts par le protocole 10-1-2. À cet égard, l'intelligence artificielle peut être utile pour garantir la fourniture de soins médicaux immédiats et efficaces avant que le patient ne soit mis en contact avec l'autorité médicale appropriée.

Comment les composantes militaires peuvent-elles contribuer à une approche à l'échelle de l'ensemble de la mission ? En fait, nous le faisons déjà. La stratégie complète de protection des civils de notre mission – et je pense que c'est le cas pour toutes – est une stratégie à l'échelle de toute la mission avec des actions de niveaux 1, 2 et 3. La force est un acteur prédominant au niveau 2, qui implique une protection physique. Aux niveaux 1 et 3, nous travaillons en collaboration avec d'autres acteurs. Le niveau 1 implique bien entendu de dialoguer avec les dirigeants et les communautés ; il fait intervenir les forces, ainsi que toutes les sections opérationnelles. Ces échanges sont coordonnés collectivement par le chef d'état-major de la Mission. Nous évitons ainsi tout double emploi dans ce type de travail, et nos efforts se conjuguent de manière synergique pour apporter une réelle valeur ajoutée. De même, au niveau 3, qui consiste à créer un environnement propice à la protection des civils, nous travaillons tous ensemble, la coordination étant assurée au quartier général de la Mission, notamment par son chef d'état-major.

Au niveau 2, la force a naturellement un rôle prédominant à jouer, qui consiste à fournir une protection physique, et à cet égard, nous n'agissons pas non plus seuls. La protection physique est coordonnée avec différents partenaires et notamment avec la police, ainsi qu'avec le Gouvernement du pays hôte, les factions armées des groupes d'opposition et d'autres acteurs pertinents. L'approche à l'échelle de la mission n'est donc pas purement théorique, c'est la seule voie à suivre pour garantir la protection des civils. Je pense que c'est ce que font toutes nos missions intégrées et que les composantes militaires ont une contribution majeure à apporter non seulement au niveau 2, mais aussi aux niveaux 1 et 3. Néanmoins, nous comprenons, comme un membre du Conseil l'a fait remarquer plus tôt, que la protection des civils est un objectif intermédiaire dans les objectifs politiques globaux d'une mission. Il s'agit toutefois d'un objectif intermédiaire très important, sur lequel nous nous concentrons tous.

Comment les composantes militaires peuvent-elles contribuer à une approche à l'échelle de l'ensemble de la mission pendant et après les transitions afin de garantir la stabilité ? Nous sommes tous bien conscients du fait que la politique joue un rôle primordial dans l'instauration d'une paix durable dans les pays où nous opérons. À cette fin, la force contribue à la réforme du secteur de la sécurité, au renforcement des capacités et à la formation des forces de sécurité du Gouvernement du pays hôte. En outre, je suis convaincu que nous avons une certaine influence sur les gouvernements des pays hôtes en montrant l'exemple en matière de comportement et de conduite en tant que force

militaire professionnelle. Nous fournissons une protection aux activités de différents acteurs dans le cadre de diverses actions politiques et de fond, et nous appuyons les échanges dans tous les piliers relatifs à la protection et à la mise en place d'un environnement favorable. Telle est la contribution que nous pouvons apporter, et que nous apportons, à une paix durable pendant et après les transitions.

Comment adaptons-nous notre stratégie et nos tactiques pour travailler avec les acteurs locaux, les groupes armés et les forces du Gouvernement du pays hôte afin d'avoir une approche globale en faveur de la protection des civils ? C'est assurément notre objectif. Nous devons être conscients du fait que toutes les parties à un conflit ne sont pas neutres, et que notre action doit donc être adaptée afin de garantir que nous travaillons avec les partenaires les plus neutres. Quant à ceux qui sont impliqués dans le conflit d'une manière ou d'une autre, nous travaillons avec eux en fonction des exigences de la protection des civils. Nous sommes censés agir contre la violence sous toutes ses formes, quelle qu'en soit la source. Nous sommes donc tout à fait conscients de l'importance d'identifier la source de la violence. À cette fin, nous disposons de certains forums officiels au sein de la Mission. Une fois par an, nous réunissons tous les commandants de division et tous les chefs de factions armées à Djouba, la capitale du pays, où nous débattons de toutes les questions relatives à la protection des civils, y compris la liberté de circulation, de manière transparente. Nous venons de tenir cette réunion annuelle le 18 juillet.

De même, nous avons des forums au niveau régional. Nous organisons de nombreuses rencontres trimestrielles au cours desquels nous essayons de dialoguer avec les factions armées du Gouvernement et les forces d'opposition, en particulier, dans le but de créer un environnement propice à la protection des civils. L'un des principaux enjeux qui nous concerne et qui rend cette coopération nécessaire est la liberté de circulation, sur terre, sur le Nil et dans les airs. Dans le contexte qui est le nôtre, c'est un point qui requiert notre attention. Bien que les chiffres indiquent une amélioration sur cette question au Soudan du Sud, il existe des zones critiques en situation de conflit dans lesquelles nous souhaitons nous rendre, mais où l'accès nous est refusé. Nous nous efforçons donc en permanence de repousser ces limites et nous travaillons avec le Gouvernement du pays hôte sur chaque refus d'accès afin de faire avancer les choses et de veiller à ce qu'à l'avenir, les mouvements nécessaires ne soient pas refusés ou entravés.

Pour ce qui est de gagner la confiance des autorités et de la population locales, nous comptons là encore sur une collaboration à différents niveaux, y compris au plus haut niveau, c'est-à-dire entre la Mission et le Gouvernement sud-soudanais. Chaque mois, nous organisons une réunion de coordination de haut niveau avec le Ministre des affaires étrangères et les hauts fonctionnaires du Ministère de la défense et des ministères concernés par nos activités. Une réunion similaire a lieu exclusivement entre la force et le Ministère de la défense. Nous organisons également le même type de réunions au niveau des États. En outre, en ce qui concerne nos patrouilles et nos équipes chargées du dialogue, nous cherchons à coordonner nos activités avec les populations au niveau local. Tout cela nous aide à atteindre notre objectif, qui est d'instaurer la confiance et le respect mutuels, et de favoriser la compréhension de nos objectifs et de nos opérations.

Je pense avoir répondu à la plupart des questions qui ont été posées sur le Soudan du Sud. Si j'ai oublié quelque chose, je suis prêt à reprendre la parole et à répondre à d'autres questions. Cela dit, je pense avoir répondu à toutes les questions qui m'ont été posées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général Rodrigues de Miranda Filho pour qu'il réponde aux observations qui ont été formulées et aux questions qui lui ont été posées.

Le général Rodrigues de Miranda Filho (*parle en anglais*) : Il y a deux ou trois conditions principales qui déterminent le succès d'une opération de paix. Je voudrais faire quelques observations, et j'espère qu'elles me permettront de répondre à au moins la majorité des questions posées.

Encore une fois, pour qu'une opération de paix soit un succès, il y a au moins deux ou trois aspects extrêmement importants. Le premier concerne la dimension humaine : nous devons gagner la confiance de la population et du Gouvernement ; nous devons nouer des liens très étroits avec le Gouvernement. Tout cela est indispensable. Nous devons également contrôler le théâtre des opérations et nous coordonner, principalement lorsque nous sommes amenés à travailler non seulement avec les forces locales, telles que, dans notre cas, les Forces armées de la République démocratique du Congo, mais aussi avec de nombreuses forces régionales, y compris la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et celles relevant de la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'accords bilatéraux.

La deuxième concerne le domaine technologique, qui a été très bien souligné par les autres intervenants. L'utilisation de moyens modernes tels que l'intelligence artificielle, les systèmes de drone aérien et les technologies numériques, entre autres, est extrêmement importante pour garantir la sécurité et la protection des soldats de la paix. Si j'avais plus de temps, je pourrais donner aux membres du Conseil de sécurité quelques exemples de la façon dont l'utilisation de ces capacités dans la zone d'opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) nous a aidés à sauver de nombreuses vies. La mise en place d'un mécanisme viable d'alerte et de réaction rapides est également très importante pour la réussite de ce type d'opération.

La troisième condition, et sans doute la plus importante, est la compréhension du mandat. La MONUSCO s'est vu confier un mandat au titre du Chapitre VII, ce qui signifie que notre opération n'est pas une opération de maintien de la paix, mais une opération d'imposition de la paix, ce qui change tout. Par conséquent, pour pouvoir promouvoir la protection des civils dans une mission telle que la MONUSCO, il est très important que tous les pays fournisseurs de contingents comprennent en quoi consiste le mandat. Dans le cas contraire, il leur sera extrêmement difficile de gagner et de conserver la confiance de la population et du Gouvernement.

En ce qui concerne le processus de transition, je n'entrerai pas dans les détails, car M. Lacroix présentera bientôt au Conseil un rapport spécial sur le processus de transition de la MONUSCO. Ce que je peux dire au Conseil, c'est que nous travaillons de manière très responsable. Nous prévoyons un retrait progressif de la République démocratique du Congo, afin de garantir la protection des civils, qui est la principale préoccupation de tous les membres du Conseil. La condition est la suivante : lorsque nous nous retirons d'une base ou d'une zone, les forces locales ou régionales doivent nous remplacer immédiatement afin de garantir la protection des civils dans notre zone de responsabilité. La brigade d'intervention de la force restera également entre nos mains jusqu'à la fin du processus afin de pouvoir intervenir, si nécessaire, dans l'ensemble de la zone de responsabilité, ce que nous ne pourrions plus faire avec la réduction des effectifs. Il est donc extrêmement important qu'une force solide reste entre les mains du commandant de la force, afin qu'il puisse poursuivre les opérations de protection des civils, y compris pendant le processus de transition.

Je tiens à souligner que les forces régionales joueront un rôle important et fondamental dans le processus de transition. Dans ce contexte, il est très important de réfléchir à la manière dont nous inclurons les forces régionales lorsque nous renouvellerons le mandat de la MONUSCO. Nous devons pouvoir appuyer les forces régionales, car je suis certain que le Gouvernement congolais aura à lui seul d'énormes difficultés à nous remplacer et à garantir à ses citoyens le même niveau de protection des civils.

Outre le processus de transition, l'un des défis les plus importants pour moi, en tant que commandant de la force, sera d'arriver à motiver mes contingents à être dynamiques et efficaces. Lorsqu'une mission est en cours de retrait, un pays fournisseur de contingents peut se dire : pourquoi devrais-je mettre en danger la vie de mes soldats si la mission est sur le point de s'achever ? Pour certains pays fournisseurs de contingents, cela peut n'avoir aucun sens. Mais nous devons remplir notre mandat jusqu'au dernier jour en République démocratique du Congo. C'est donc un grand défi pour nous, à savoir inciter les contingents des pays fournisseurs à travailler bien et de manière dynamique jusqu'au dernier jour de la présence de la Mission en République démocratique du Congo.

Quelqu'un a demandé quel était le plus grand défi à relever. Pour moi, le plus grand défi concerne les mythes, la désinformation et les discours de haine auxquels non seulement la MONUSCO mais aussi d'autres missions doivent faire face dans les environnements extrêmement dangereux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Afin d'aider la Mission à combattre et à affronter ce problème, nous suivons scrupuleusement les orientations fournies par la Division de la communication stratégique et de l'information. J'ai fermé tous les médias sociaux de la force, au niveau du bataillon et du secteur, y compris à mon quartier général. Nous n'avons plus aucun média social, de sorte que nous n'avons qu'une seule voix, celle de la MONUSCO. Cela permettra de lutter efficacement contre la désinformation et la désinformation et de ne diffuser qu'un seul message à la population, qui doit provenir de la Représentante spéciale du Secrétaire général à Kinshasa.

Pour terminer, je voudrais insister une fois de plus sur le rôle des membres du Conseil en ce qui concerne le nouveau mandat de la MONUSCO. Je leur demande de bien vouloir examiner sérieusement la question afin de nous permettre d'appuyer les forces régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Rodrigues de Miranda Filho de ses observations supplémentaires et de ses réponses aux questions.

Je donne maintenant la parole au général Lázaro Sáenz pour qu'il réponde aux remarques concernant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le général Lázaro Sáenz (*parle en anglais*) : Je répondrai aux questions concernant le rôle de la mission traditionnelle de maintien de la paix dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), conformément aux dispositions du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Le premier aspect est lié au rôle du renseignement, de la surveillance et des communications par satellite. Je voudrais dire que la FINUL a une longue expérience de l'intégration du renseignement dans ses évaluations, ses opérations et ses rapports. Nous mettons également en œuvre une stratégie de communication agressive pour lutter contre la désinformation. À cet égard, nous considérons que le Gouvernement libanais a un rôle clef à jouer pour aider à combattre les récits dangereux qui mettent en danger à la fois la population locale et nos soldats de la paix. En ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle pour contrer les risques, je voudrais dire que les parties, à savoir le Liban, y compris le Hezbollah, et Israël, disposent d'une technologie sophistiquée et que la FINUL, avec l'aide de ressources civiles et des pays fournisseurs de contingents, progresse dans le développement de ses capacités afin de suivre les préoccupations, les craintes et les aspirations des communautés locales. La stratégie de transformation numérique des opérations de maintien de la paix nous fournit des orientations dans ce cadre.

En ce qui concerne la manière de renforcer la capacité des pays hôtes de protéger les civils, puisque c'est à eux que cette responsabilité incombe au premier chef, nous comptons sur le Liban et Israël pour convenir d'un cessez-le-feu permanent afin d'instaurer une paix durable. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là de la meilleure manière de protéger les civils dans les deux pays. Les autorités politiques des deux parties ont un rôle crucial à jouer à cet égard. Nous encourageons également à appuyer sur le plan politique une stratégie de défense nationale libanaise. C'est une condition primordiale pour remédier au problème des armes en dehors de l'autorité de l'État et pour étendre concrètement l'autorité de l'État dans la partie sud du Liban, facteur crucial pour maintenir la paix et la stabilité. La crise financière qui sévit au Liban a eu des incidences dévastatrices sur l'Armée libanaise ainsi, naturellement, que sur la population. Le Conseil a manifesté son soutien dans les paragraphes 10 et 11 de la

résolution 2650 (2022), ce que l'Armée libanaise a vivement apprécié.

S'agissant des nouvelles menaces contre les civils et de la manière dont le Conseil de sécurité pourrait apporter son appui en cas de nouveau conflit entre le Liban et Israël, j'insiste sur le fait qu'un tel conflit serait d'une ampleur catastrophique et aurait des incidences effroyables et des conséquences dévastatrices pour les civils des deux pays. Le meilleur moyen de l'éviter passe par un accord de paix durable et un cessez-le-feu permanent. La FINUL opère en parallèle de la mission politique de la Coordonnatrice spéciale pour le Liban (UNSCOL), dont le mandat porte aussi bien sur la cohésion politique interne du Liban que sur la frontière terrestre entre le Liban et Israël. J'invite instamment le Conseil à poursuivre son accompagnement dans la mesure du possible, et à encourager les parties à engager le dialogue requis. Des pourparlers en vue d'un accord sur la démarcation de la Ligne bleue, sous l'égide de la FINUL, pourraient signer un premier pas concret dans ce processus, que la FINUL est prête à emmener, avec l'appui du Conseil, lorsque les parties y seront prêtes et disposées.

Quant aux efforts de lutte contre la désinformation que déploie la FINUL, je tiens à dire que les informations trompeuses sur la FINUL entravent l'exécution de notre mandat et nuisent à la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix. Par exemple, de telles informations pourraient avoir joué un rôle dans l'attaque qui a visé nos soldats de la paix en décembre. À cet égard, nous appliquons désormais une nouvelle stratégie pour lutter contre la désinformation, notamment par des échanges entre les principaux responsables et les autorités dans la capitale et dans le sud du Liban, qui sont très influentes auprès des populations locales. Nous estimons que le Gouvernement libanais a une responsabilité primordiale s'agissant de veiller à ce que, par ses déclarations et son appui aux activités de la mission et de ses soldats de la paix, le mandat de la FINUL soit bien clair pour le public. Le soutien de la communauté internationale est également nécessaire pour lutter contre la mésinformation et la désinformation. Je tiens à remercier les États Membres qui, par les voies diplomatiques, ont engagé le dialogue sur cette question. C'est le lieu de souligner également le rôle vital que joue le Mécanisme de liaison et de coordination de la FINUL pour désamorcer les tensions et les situations de crise dues aux campagnes de mésinformation et de désinformation.

Enfin, pour ce qui est des discours de haine, du racisme et de l'extrémisme, je renvoie aux commentaires que j'ai déjà faits sur la mésinformation, et je tiens

à ajouter que les discours de haine visent les réfugiés syriens au Liban. L'UNSCOL et l'équipe de pays des Nations Unies œuvrent avec le Gouvernement pour assurer la protection de toutes les communautés au Liban, y compris les réfugiés syriens. Pour terminer, je remercie le Conseil de m'avoir donné l'occasion de lui présenter un exposé sur la FINUL.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Lázaro Sáenz de ses commentaires supplémentaires.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix pour qu'il livre ses observations finales.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je ne tiens pas à prolonger cette discussion inutilement, mais je veux, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, remercier les commandants de force des informations très importantes qu'ils ont communiquées aux membres du Conseil. Je tiens à souligner que, chaque jour, les soldats de la paix protègent des centaines de milliers de civils. Il me semble important d'insister là-dessus, a fortiori compte tenu de tous les défis et de la difficulté de répondre à toutes les attentes. Les mandats de protection des civils, certes très importants, suscitent des attentes qui ne peuvent pas toujours être satisfaites en raison de difficultés diverses liées au terrain, aux capacités ou au manque d'appui, y compris parfois de la part des autorités du pays hôte. Néanmoins, je pense que le rôle que jouent nos soldats de la paix pour protéger les civils apporte une valeur ajoutée cruciale et doit être reconnu.

Très brièvement, ma seconde observation est que nous avons de toute évidence une responsabilité commune d'appuyer et d'aider nos soldats de la paix à exécuter plus efficacement leur mandat de protection des civils. Il est crucial de mieux accompagner les processus politiques, d'autant que, en définitive, la meilleure manière de protéger les civils est de veiller à ce que les processus politiques pertinents progressent et aboutissent. Néanmoins, comme cela a été dit dans le débat d'aujourd'hui, nous avons également une responsabilité partagée de veiller à ce que les mandats soient bien ciblés ; à ce que les missions soient dotées de ressources suffisantes, y compris leurs composantes militaires, cela va de soi ; et à ce que tous les efforts que nous déployons collectivement et que nous avons rassemblés au sein des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus se poursuivent, avec les ressources et l'engagement que chacun d'entre nous doit contribuer à assurer.

La séance est levée à 12 h 15.